Gouvernement de Guinée-Bissau

Programme de Développement des Nations Unies

Autres partenaires concernés : FAO, CILSS, PRESAR-ADB, Portugal

Intitulé du projet

Appui au renforcement des capacités techniques, institutionnelles, humaines et financières en matière de gestion durable des terres et lutte contre la désertification en Guinée-Bissau

Brève description

L'environnement naturel de la Guinée-Bissau subit, pour diverses raisons, un processus de dégradation multiforme continu, variant seulement en intensité. Cette dégradation menace de mettre en danger le développement économique et social à moyen et long terme du pays, qui est depuis longtemps basé essentiellement sur le secteur rural. Les facteurs qui contribuent à la dégradation des sols sont, entre autres, la salinisation des sols, les feux de brousse, le défrichement agricole liés à l'agriculture itinérante, au surpâturage, à l'utilisation excessive du bois de chauffe, à l'érosion hydrique, à une pluviométrie irrégulière et mal répartie. Ce projet de taille moyenne destiné à renforcer les capacités nationales de la Guinée-Bissau a été élaboré dans le cadre du projet portefeuille LDC-SIDS pour la gestion durable des terres. Il fera progresser les objectifs du Programme opérationnel 15. L'objectif du projet est de renforcer les capacités nationales de la Guinée-Bissau en matière de gestion durable des terres (GDT), ce qui signifie notamment prendre en compte la GDT dans les politiques et stratégies nationales, et améliorer la qualité de l'élaboration et de la mise en oeuvre des projets. Les diverses activités comprendront la finalisation et l'adoption du Plan national d'action pour la lutte contre la désertification (PNALD), le renforcement du cadre juridique et l'élaboration d'un plan d'investissement à moyen terme pour mobiliser des ressources financières. La stratégie de mise en oeuvre du projet repose sur une approche participative impliquant tous les acteurs concernés par les questions de dégradation des ressources naturelles et terrestres (ONG, associations locales, secteurs privé et public, partenaires), qui collaboreront dans le cadre de groupes de discussion décentralisés. Le ministère de l'Agriculture et du développement rural sera chargé de la mise en oeuvre du projet, qui s'étendra sur quatre ans.

Proposition abrégée de projet de taille moyenne
dans le cadre du
et portefeuille pour les PMA PEID pour la gestion durable des sols
DEMANDE DE FINANCEMENT PAR LE FEM

Code de projet de l'organisme : PIMS No. **3386**
Code projet du secretariat du FEM :
Pays : Guinée-Bissau
Titre du projet : Appui au renforcement des capacités techniques, institutionnelles, humaines et financières en matière de gestion durable des terres et lutte contre la désertification en Guinée-Bissau
Agence du FEM : PNUD
Autre(s) agence(s) d'exécution : Ministère de l'agriculture et du développement rural – Direction générale de la chasse et des forêts **Duree :** 4 ans (2007 – 2011)
Endossement pour le compte du gouvernement :
Domaine d'intervention du FEM : Dégradation des sols
Programme opérationnel du FEM : PO 15
Priorite strategique du FEM : SP 1 Renforcement de capacités ciblées
Date de démarrage estimée : 1 novembre 2007

PLAN DE FINANCEMENT (US$)	
Projet du FEM/Composantes	
Projet	475 000
Fonds de préparation de projet A	24 000
Sous-total - FEM	***499 000***
Confirmée de	
Agence du FEM	200 000
CILSS	128 461
PRESAR-ADB	590 000
Gouvernement	100 000
Financement bilatéral	68 100
Sous-total - cofinancement :	***1 086 561***
Total du financement :	**1 585 561**

Eligibilité du pays : La Guinée-Bissau a ratifié la Convention Internationale de Lutte Contre la Désertification des Nations Unies le 27 octobre 1995 et est admissible en vertu de l'alinéa 9*b* de l'acte du FEM

Endossement du point focal opérationnel Date : 03/04/2007 (version corrigée)

Lettre d'endossement No. 147, 22 mars 2005

Contribution aux indicateurs clé du plan d'affaires :

Cette proposition a été établie en conformité avec les politiques et procédures du FEM et satisfait aux critères de révision standard du FEM d'un projet de taille moyenne élaboré dans le cadre du projet portefeuille ciblé des PMA-PEID pour la gestion durable des sols.

John Hough
Coordonnateur exécutif adjoint, PNUD/FEM, a.i.
Date : 24 septembre 2007

Personne-ressource du projet :
Julie Fischer
Conseiller technique régional PNUD
Tél. +221 869 06 31
email julie.fischer@undp.org

TABLE DES MATIERES

SECTION I - ELABORATION DE L'EXPOSE DES FAITS 7

DONNEES DE BASE ET CONTEXTE..... 7

PARTIE I : ANALYSE DE SITUATION 7

Contexte environnemental 7

Contexte socio-économique 10

Contextes politique, institutionnel et juridique 11

Causes de la dégradation des sols..... 14

PARTIE II : STRATEGIE DU PROJET 15

DESCRIPTION DU PROJET..... 15

Plan d'action de référence 15

Besoins en capacités et en intégration de la GDS..... 20

Raison d'être et objectif du projet..... 20

Résultats et produits attendus du projet..... 21

Bénéfices aux plans mondial et local..... 23

Liens vers les activités et programmes des agences d'exécution 24

Plan d'implication des parties prenantes..... 25

PLAN FINANCIER..... 26

Evaluation rationnelle des coûts incrémentaux..... 26

Budget du projet..... 27

Justification des écarts face aux normes et critères..... 28

PARTIE III : ACCORDS DE GESTION..... 29

PARTIE IV : SUIVI ET EVALUATION..... 30

Plan de suivi et d'évaluation..... 30

SECTION II : CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES..... 39

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES..... 52

PARTIE I : LETTRE D'ENDOSSEMENT DU POINT FOCAL OPERATIONNEL DU FEM..... 52
PARTIE II : LETTRES DE COFINANCEMENT.....
.....
52
PARTIE III : INFORMATIONS DETAILLEES.....
... 52
PAGE DE SIGNATURE..... 77

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Budget et sources de financement du projet
Tableau 2 : Description détaillée des sources de cofinancement prévues
Tableau 3 : Budget d'administration du projet
Tableau 4 : Consultants travaillant pour les composantes liées à l'assistance technique
Tableau 5 : Plan et budget détaillé du suivi et de l'évaluation
Tableau 6 : Cadre logique du projet
Tableau 7 : Plan de travail/calendrier annuel des activités du projet
Tableau 8 : Budget total et plan de travail
Tableau 9 : Sources de financement

ACRONYMES

BAD :	Banque Africaine de Développement
ADCTAL :	Association pour le développement des villages dans l'est du pays
ADPP :	« Association Aide d´un Peuple pour un Peuple »
FARC :	Fondation Africaine pour le Renforcement des Capacités
AGIR :	Programme Régional d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles
AND :	Autorité nationale pour un mécanisme de développement propre
APGGB :	Aires Protégées Transfrontalières de Guinée et Guinée-Bissau
AMR :	Stratégie régionale des aires marines protégées
APR :	Rapport annuel
ASACASE :	Association Sénégalaise pour l'appui à la Création des Activités Socio-économiques
UA :	Union Africaine
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BPC :	Bureau de planification côtière
PIDAA :	Programme Intégré pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
CAF :	Centre d'Analyse et de Formation
CBD :	Convention sur la diversité biologique
CCC :	Convention sur les Changements Climatiques
LCD :	Convention de lutte contre la désertification
CECI :	Centre canadien d'étude et de coopération internationale
GFC :	Gestion des forêts communautaires
CILSS :	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CIPA :	Centre de recherche appliquée en pisciculture
CSRP :	Commission sous-régionale des pêches
DGFC :	Direction générale des forêts et chasses
DGE :	Direction générale de l'environnement
EAGB :	Compagnie d'eau et d'électricité de la Guinée-Bissau
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
EPAN-DB :	Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique
FASR :	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé
UE :	Union européenne
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
PIB :	Produit intérieur brut
FEM :	Fonds pour l'environnement mondial
SIG :	Système d'information géographique
MM :	Mécanisme mondial
PNB :	Produit national brut
GTZ :	Coopération technique allemande pour le développement
IDH :	Indice de développement humain
PPTE :	Pays Pauvres Très Endettés
IBAP :	Institut national de la biodiversité et des aires protégées
ICAP :	Eglise chrétienne pour l'agriculture et le développement
IEC :	Information-Education-Communication
FIDA :	Fonds international de développement agricole
FIBA :	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
FMI :	Fond Monétaire International
INA :	Institut national pour l'environnement
IREMLCD :	Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte contre la Désertification en Afrique sahélienne
ISESCO :	Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture
PMA :	Pays les moins avancés
LPDA :	Lettre de politique de développement agricole
LVIA :	Association internationale des laïcs volontaires
MAB :	UNESCO Programme L'homme et la biosphère

MARD :	Ministère de l'Agriculture et du développement rural
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PTM :	Projet de taille moyenne
PANA :	Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques
PAN/LCD :	Plan d'action national de lutte contre la désertification
NCC :	Comité de coordination national
NCCC :	Commission nationale sur les changements climatiques
NCSA :	Auto-évaluation des capacités nationales
CNA :	Conseil National de l'Environnement
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
PNBG :	Programme National de Bonne Gouvernance
ONG :	Organisation non gouvernementale
CNP :	Coordinateur national du projet
RNDH :	Rapport national sur le développement humain
OMVG :	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
OMVS :	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
PO :	Programme opérationnel
PNGA :	Plan national de gestion de l'environnement
PRCM :	Programme régional de conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest
PRESAR :	Projet de réhabilitation des secteurs agricole et rural
CSLP :	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DSRP :	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
RAMSAR :	Convention sur les zones humides
DRS :	Défense et restauration des sols
SENAREC :	Secrétariat national pour le renforcement des capacités
CSSA :	Cadre stratégique de sécurité alimentaire
GDS :	Gestion durable des sols
SNV :	Organisation de développement néerlandaise
PSSA :	Programme spécial de sécurité alimentaire
TdR :	Termes de référence
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
CCD :	Convention de Lutte Contre la Désertification – Nations Unies
CBD :	Convention sur la biodiversité – Nations Unies
PNUAD :	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD :	Programme de Développement des Nations Unies
UNDP-CO	PNUD Bureau national
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
FCCC :	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
IUCN :	Union mondiale pour la conservation de la nature
UNSO :	Bureau des Nations Unies pour la Région Soudano-Sahélienne
USAID :	Agence des Etats-Unis pour le Développement International
BM :	Banque Mondiale
PAM :	Programme alimentaire mondial
WSC :	Conservation de l'eau et des sols
WWF :	Fond mondial pour la nature

SECTION I : ELABORATION DE L'EXPOSE DES FAITS

PARTIE I : ANALYSE DE SITUATION

Donnees de base et contexte

Informations de base

1. La Guinée-Bissau est située sur la côte ouest-africaine. Elle est limitée au nord par le Sénégal, au sud et à l'est par la Guinée et à l'ouest par l'océan atlantique. Sa superficie est de 36 125 km^2, dont plus de 28 000 km^2 de zones arides. Sa longueur maximum est de 193 km et sa largeur maximum de 330 km. Le pays comprend deux régions physico-géographiques : une continentale et une insulaire. Cette deuxième comprend l'Archipel des Bijagos, composé de 88 îles, dont 21 sont inhabitées. La Guinée-Bissau est de basse altitude vers l'est, avec une hauteur maximum de 300 m environ.

2. Sur le plan géologique, le pays se divise en deux grandes formations : (i) Des socles paléozoïques à l'est et disséminés dans le pays qui dispose de grandes réserves d'eau dont l'exploitation est généralement difficile et (ii) un bassin sédimentaire qui couvre une grande partie de la superficie totale, caractérisé par des aquifères dont la recharge annuelle est estimée à plusieurs dizaines de millions de mètres cubes.

3. Les précipitations diminuent du sud vers l'est, avec environ 2600 mm dans le sud ouest et 1200 mm à l'extrémité du nord est, la référence standard étant de 1600 mm par an. Le taux moyen d'évapotranspiration est relativement élevé, atteignant 1190 mm/an entre juin et octobre. La température moyenne varie entre 26,5°C et 28,1°C, avec une fourchette étroite entre les températures minimum et maximum. Les trois types de vents sont la mousson, les alizés et l'harmattan.

4. La Guinée-Bissau est un petit pays qui essaie de combattre la pauvreté malgré son manque de ressources financières. Toutefois, elle dispose de ressources naturelles qui, si elles sont exploitées de manière efficace, peuvent aider à améliorer le bien-être de la population bissau-guinéenne. Cependant, ce potentiel est menacé par la dérations des sols, dont les effets négatifs doivent être réduits à court et moyen terme. La section suivante décrit la situation environnementale du pays dans le contexte d'une gestion durable des terres.

Contexte environmental

5. Les changements et les variations climatiques provoquent l'abandon des rizières car l'augmentation des concentrations de sel dans le sol contribue indirectement à réduire les surfaces forestières ou plantées, ainsi que les friches, entraînant une chute de la fertilité et de la stabilité des sols. Le couvert forestier est également menacé par l'abattage excessif d'espèces ayant une valeur commerciale élevée sur le marché international. Cette dégradation de l'environnement est encore aggravée par d'autres facteurs tels que le surpâturage, avec des pratiques mal adaptées et contrôlées au nord et au nord-est, et

l’utilisation abusive des feux (la moitié du territoire étant brûlée à un moment ou à un autre de la saison sèche). Cette série d’actions néfastes pour l’environnement entraîne la disparition et la non-régénération des ressources végétales (voir l’Annexe 5 qui décrit la situation de la dégradation des ressources naturelles).

Types de sols

6. Les figures de l'Annexe 6 montrent clairement la situation de l'utilisation des terres et l'indice de végétation en Guinée-Bissau. Cependant, il est important de noter que sur les plateaux les sols sont particulièrement sablo-argileux (principalement à l'est et au nord) et hydromorphes à cause des dépôts marins et alluviaux dans les bas-fonds et les vallées alluviales, ainsi que dans les zones bordant les mangroves (dans le sud) dont le potentiel agricole est élevé. Globalement, les terres arables potentielles sont estimées à plus de 1,2 million d'hectares, mais seules 500 000 hectares environ sont totalement exploitées à cause de la salinisation, de l'érosion et d'autres facteurs. Les caractéristiques des sols sont les suivantes : (a) les sols des plateaux ont une texture sablo-argileuse et sont suffisamment profonds pour permettre des cultures annuelles et semi-annuelles adaptées aux conditions climatiques. Avec ces types de sols, les conditions de drainage sont variables et temporairement hydromorphiques. Ces sols sont généralement vulnérables à l'érosion par l'eau lorsque le couvert végétal est détruit. Leur fertilité est faible à moyenne, le pH autour de cinq ou six et ils présentent un risque élevé de lessivage en surface et sous-terrain pendant la saison des pluies. Selon les données DEA/GAPLA/2002, 40 000 exploitations agricoles familiales situées sur les plateaux pratiquent la culture sur brûlis du riz, ainsi que du mil, du maïs, etc.; (b) les terres continentales hydromorphiques, dans les dépressions alluviales, se caractérisent surtout par des rizières, de petites vallées et des terres basses. Ces sols, qui sont sujets à une saturation par l'eau temporaire et présentent des caractéristiques hydromorphiques, peuvent être inondés dans les zones de savanes hygrophiles. Ils représentent environ 1 039 000 ha, selon la SCET. Selon la DEA/GAPLA, le pays compte 22 190 exploitations agricoles sur 29 369 ha de vallées fluviales arables ; (c) les sols hydromorphiques et salins (eau salée ou rizières de mangrove) associés aux forêts hydrophiles et « tannes » proviennent de dépôts marins et des marées. Ils occupent environ 461 500 ha, dont 108 200 ha conviennent à la culture du riz. Plus de 60 % du riz produit en Guinée-Bissau provient de ces écosystèmes de mangroves.

Ressources forestières

7. Selon l'inventaire d'Atlanta Consult, les zones forestières occupaient environ 2 034 millions ha en 1985, soit 56 % du territoire national, réparties en forêts humides denses et semi-denses dans le sud-ouest du pays et en forêts sèches dans le nord-est. Les mangroves occupent 8 % du territoire. En tout, 1 378 750 ha sont recouvertes de forêt naturelle, en grande partie exploitée pour les activités sylvo-pastorales, 466 110 ha de forêts commerciales, 622 105 ha de jachères et 173 765 ha de palmeraies et d'arboriculture fruitière. La déforestation s'est faite à un rythme annuel moyen de 50 000 à 80 000 ha, et les efforts de reboisement et de régénération sont freinés par le feu, mais plus encore par l'absence de gestion des données techniques. Ce processus de dégradation de l'environnement se produit essentiellement dans la région où la pluviométrie est élevée, la population peu dense, la couverture forestière importante et qui est le grenier à riz du pays. Dans cette région, les risques de dégradation de la forêt sont élevés et doivent être réduits.

8. Les ressources forestières sont vitales pour satisfaire les besoins élémentaires de la population. Elles satisfont plus de 85 % des besoins en énergie domestique[1] et sont utilisées de manière quasi-exclusive pour le bois de sciage (traverses en bois de rônier), les produits de coupe et de la chasse, ainsi que pour la pharmacopée traditionnelle.

9. Selon les estimations les plus fiables[2], 300 000 ha ont été attribuées en concession à des *ponteiros*, c'est-à-dire à des exploitants modernes, à l'échelle nationale (soit 10 % de la superficie totale du pays : environ 8 000 ha cultivées et 22 000 ha plantées en noix de cajou). Par contre la population rurale, estimée à plus de 700 000, exploite entre 80 000 et 90 000 fermes (en moyenne moins d'un hectare cultivé pour des familles de cinq à six personnes), autrement dit moins de 3 % de la superficie totale du pays, soit entre 100 000 et 150 000 ha.

Ressources en eau

10. De nombreux fleuves et cours d'eau petits et grands drainent la Guinée-Bissau, du nord au sud du pays, notamment Cacheu, Mansoa, Geba, Corubal, Grande de Buba, Cumbijã, Tombali et Cacine. Les ressources en eau de pluie sont estimées à 45 000m^3/an de mai à octobre.[3] Les eaux souterraines et de surface sont généralement abondantes, particulièrement dans le sud, et on évalue la recharge entre 10 et 250 mm^3/an.

Ecosystèmes importants et biodiversité

11. En Guinée-Bissau on distingue trois écosystèmes : zones humides, régions côtières et zones forestières. Mais à la différence des autres pays de la sous-région Afrique de l'ouest, les zones humides et forestières se trouvent sur le littoral. Pour tenter de contrer les menaces qui pèsent sur l'intégrité et la santé des écosystèmes, mais également de rétablir l'équilibre socio-écologique dans la région, la Guinée-Bissau a engagé un processus de planification et de gestion participatives des ressources naturelles de son littoral. La mise en oeuvre de ce processus lui permettra de lancer des actions qui feront progresser la création de la réserve de biosphère de l'archipel Bolama-Bijagós et des quatre aires protégées, ainsi que la mise en place de modèles de gestion appropriés et adaptés au contexte socio-culturel. Les caractéristiques les plus importantes de chaque zone agro-écologique sont présentées à l'Annexe 4.

12. En réalité, le littoral ou la zone côtière de la Guinée-Bissau fait partie du sous-secteur climatique guinéen le plus humide, avec une pluviométrie annuelle moyenne entre 1500 et 2200 mm. Cette zone est la plus variée du pays sur le plan biologique (en termes de flore et de faune). Quatre vingt pour cent de la population du pays est concentrée sur le littoral et vit directement ou indirectement des ressources de la pêche, de l'agriculture et de l'élevage. Diverses activités économiques sont pratiquées sur le littoral et souvent, elles créent des conflits entre les utilisateurs des ressources.

13. L'inventaire de la faune de l'EPAN-DB 2003 dénombre environ 230 espèces, réparties dans 87 familles. Cette faune variée englobe 374 espèces d'oiseaux, réparties entre

[1] Harvesting, Processing, and Consumption of Wood in Guinea-Bissau: The Timber and Fuel-Wood Sector (1993); Domestic and Alternative Energy Strategy Paper in the PREDAS case (2005).
[2] Plan forestier national de 1992, exécuté dans le LPDA en 2002.
[3] Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement, 1998.

quelques 31 familles. L'archipel des Bijagós est considéré comme une zone humide dont l'importance est internationale car il abrite plus de 1 % de la population d'oiseaux du monde. L'inventaire de 2003 a montré l'existence de : 11 espèces de primates, 21 espèces de carnivores, 19 espèces d'ongulés, 10 espèces de chiroptères, 85 espèces de reptiles et 31 espèces d'amphibiens dans l'archipel des Bijagós.

14. La flore comprend 1186 espèces recensées, appartenant à 160 familles. Une douzaine de ces espèces sont endémiques. Ces dernières années, la biodiversité de la Guinée-Bissau a subi des pressions constantes. Les spécificités des facteurs et des tendances démographiques et économiques à la fois nationaux et régionaux doivent être prises en compte dans la planification des actions de conservation de la biodiversité.

15. Parcs et aires protégées : vingt sites ont été désignés et ce nombre peut augmenter. Il s'agit de six monuments naturels, de cinq réserves forestières, de deux réserves fauniques, de cinq parcs nationaux, d'une réserve intégrale, d'une zone de conservation dans la vallée de Corubal et de quatorze zones d'exploitation contrôlée. Ces aires protégées couvrent 12 % du territoire national et comprennent 3 % d'îlots refuge entièrement protégés. Il s'agit des mangroves du fleuve Cacheu (540 km^2), des îles Orango dans l'archipel des Bijagós (680 km^2), des lagunes de Cufuda (990 km^2), du massif forestier de Cantanhés (650 km^2) et des forêts claires de Dulombi (1 770 km^2), qui a la plus grande diversité de vertébrés. Ces cinq aires protégées qui ont été créées en Guinée-Bissau ces 10 dernières années, avec l'appui technique et scientifique de l'IUCN, se trouvent dans ou aux alentours de l'archipel des Bijagós.

16. Les 88 îles de l'archipel des Bijagós offrent une grande variété d'habitats et de paysages : larges andains de mangroves, savanes parsemées d'arbustes, champs cultivés à l'ombre des palmiers, bois sacrés et falaises. Les îles également abritent une grande variété d'animaux sauvages. notamment des hippopotames, des tortues de mer, des lamantins, des loutres, des singes, des dauphins et des centaines d'oiseaux migrateurs et non migrateurs. Les parcs nationaux et les zones centrales de la réserve de biosphère sont des sanctuaires pour un grand nombre de ces espèces terrestres et marines. Cet écosystème a une importance internationale pour la conservation d'un certain nombre d'espèces (tortues de mer, faune aviaire).

17. Cette riche biodiversité de l'archipel favorise les activités de pêche commerciale et artisanale, ainsi que la pêche sportive. Aujourd'hui l'archipel jouit d'une renommée mondiale comme centre de pêche sportive. L'archipel des Bijagós répond à ces attentes, par conséquent ses atouts peuvent être utilisés pour promouvoir l'écotourisme.

Emissions de gaz carbonique

18. En 2004, le dioxyde de carbone (CO_2) est le principal gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère (85,95 %) en Guinée-Bissau. Le secteur énergétique est le principal responsable de ces émissions, qui proviennent de deux sources principales : utilisation des biocombustibles (bois de chauffe et charbon, 86,82 %) et combustibles fossiles (13,18 %). Ces émissions de gaz contribuent aux changements climatiques, ce qui a des conséquences potentiellement désastreuses pour l'environnement. Elles influencent déjà la pluviométrie, ce qui par conséquent aggrave les risques de désertification et de dégradation des sols dans la région.

19. En 2004, la population de la Guinée-Bissau était estimée à 1 254 000, avec un rythme de croissance de 2,3 % par an. Les indicateurs socio-démographiques montrent que l'espérance de vie moyenne à la naissance est de 45 ans (DENARP)[4], le taux d'analphabétisme se situe entre 30 et 40 % et pour les femmes autour de 80 %, le taux de mortalité infantile est d'environ 140 pour 1000, seulement 36 % de la population a accès à de l'eau potable et le taux d'alphabétisation, du primaire au secondaire, est de 37 %. Par ailleurs, l'indice de développement humain (IDH) place la Guinée-Bissau à la 172ème place[5] sur 177, avec un revenu par habitant de 230 US$ (estimation UEMOA 2005).

20. La situation macro-économique actuelle se caractérise par un ralentissement de l'activité économique et une légère amélioration des indicateurs socio-économiques. Les dernières estimations de la Banque Mondiale, du FMI et de la BCEAO montrent que le PIB n'a augmenté que de 2 %, contrairement aux prévisions très optimistes de 8,5 %. Le taux d'inflation a atteint 3,6 % en 2001, contrairement aux 9 % prévus dans le cadre du programme. L'économie de la Guinée-Bissau est également marquée par une insuffisance de ressources domestiques et nationales qui est telle que les économies sont souvent négatives (estimations pour 2004 et projections pour 2005[6]).

21. La détérioration constante des conditions de vie, due aux mauvais résultats du pays, a encore appauvri la population. Dans cette situation, la population exerce une pression de plus en plus forte sur les ressources naturelles et l'environnement afin de survivre, abattant les arbres pour en faire du bois de chauffe et du charbon vendu dans les centres urbains. Par conséquent, les forêts sont devenues l'une des principales source de revenus pour la population, mettant en danger l'intégrité de l'écosystème de grandes étendues de terres forestières.

22. La Guinée-Bissau est l'un des pays les plus pauvres du monde et le niveau actuel de croissance de la pauvreté est très inquiétant. Les conclusions d'une étude de 2002 visant à l'évaluer[7] indiquent qu'environ 65 % de la population vit dans la pauvreté, avec un revenu de moins de 2 US$ (soit environ 1070 FCFA) par jour, et 21 % dans l'extrême pauvreté avec moins de 1 US$ (soit environ 535 FCFA) par jour. Le taux de pauvreté est élevé, spécialement dans les zones rurales, où 84,5 % des pauvres sont concentrés. Presque tous les indicateurs socio-économiques sont en dessous de la moyenne des pays africains du sud du Sahara. Les chiffres de 1991 montrent que déjà à cette époque le taux de chômage des hommes (entre 15 et 29 ans) était élevé. L'adoption du DENARP permettra à la Guinée-Bissau d'avoir accès aux ressources financières internationales consacrées aux Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). La dette publique du pays excède les 900 millions de US$.

23. Par ailleurs, la Guinée-Bissau fait partie des Pays les Moins Avancés (PMA), avec une économie basée sur ***un secteur primaire*** qui fournit 67 % du PIB et 80 % des emplois (UEMOA-BCEAO, 2005). Ce secteur souffre d'insuffisances structurelles qui entravent les

[4] Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté, 2004.
[5] Rapport sur le Développement Humain du PNUD (RDH), 2004.
[6] Rapport sur le Développement Humain du PNUD (RDH), 2006.
[7] Gouvernement de Guinée Bissau, 2002 : Enquête pour l'évaluation de la pauvreté.

efforts de capitalisation de ses atouts : le manque d'infrastructures et la pauvreté rurale bloquent la diversification de la production primaire. Pour cette raison, le secteur reste essentiellement focalisé sur les noix de cajou, qui représentent 93 % des recettes d'exportation du pays et 12 % de la production mondiale (UEMOA-BCEAO, 2005).

24. Pour relancer l'industrie et améliorer la situation financière du ***secteur secondaire***, la priorité est donnée à la privatisation, notamment dans le secteur de l'approvisionnement en denrées alimentaires et dans les secteurs de la distribution de l'eau et de l'électricité. La Banque mondiale finance le programme d'appui au secteur privé, qui a planifié le transfert d'activités de plus de 30 entreprises publiques en 2005, essentiellement dans le tourisme, la pêche, les télécommunications et l'énergie. Les bailleurs se sont concentrés particulièrement sur la compagnie d'eau et d'électricité de la Guinée-Bissau (EAGB) pour accompagner sa privatisation.

25. Le ***secteur tertiaire*** est dominé par le commerce, qui est l'activité d'un grand nombre des entreprises privées du pays, la restauration et le tourisme. Sa contribution au PIB a diminué de manière constante : soit une baisse de 10 points en dix ans (RDH PNUD, 2005). La croissance du secteur informel dans l'activité commerciale, tendance qui est aggravée par l'absence ou l'inadéquation de certains services administratifs, représente une énorme perte pour l'état en termes de recettes. La contribution des secteurs secondaire et tertiaire au PIB est passée de 11,6 % en 2003 à 11,7 % en 2004 pour l'industrie, et de 21,1 % à 28,4 % pour les services[8]. L'Annexe 1 récapitule dans un tableau les principaux indicateurs sociaux et économiques du pays.

Contextes politique, institutionnel et juridique

Contexte politique

26. En Guinée-Bissau la politique nationale de gestion des terres et des ressources naturelles vise à contribuer à un développement socio-économique durable et bien soutenu. Cette politique recherche des solutions conduisant à assurer la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté et la réduction de la pollution, tout en freinant la progression de la désertification et en minimisant les risques liés aux activités anthropogènes.

27. En ce qui concerne les stratégies de gestion des ressources humaines, de nombreux documents de politique et de stratégies ont été élaborés — Programme forestier national (1992), Lettre de politique de développement agricole (1997, 2002), Stratégie environnementale de gestion des sones côtières (2002), Schéma directeur pour l'eau et l'assainissement (2002), loi foncière (1998), Plan national de gestion de l'environnement (2004), Plan d'action national pour la diversité biologique (2005), Plan pour la pêche artisanale (1998) — dont les principaux objectifs reposent sur l'utilisation de la gestion rationnelle des ressources naturelles afin de réduire la dégradation de l'environnement en général et des sols en particulier, tout en améliorant les services de l'écosystème.

Stratégie nationale de réduction de la pauvreté pour 2006 (DSRP)

[8] PNUD, 2005 : Rapport sur le Développement Humain National.

28. Conformément aux Objectifs du millénaire pour le développement, qui ont aidé à identifier les déterminants de la pauvreté, la stratégie de réduction de la pauvreté de la Guinée-Bissau est centrée sur des programmes de priorités désignés dans les étude prospectives intitulées *Djitu ten*, dont l'échéance est 2025. Elle nécessitera la prise en compte non seulement des perspectives macro-économiques, mais également des perspectives sociales, humaines, environnementales et institutionnelles. Cette approche signifie que des questions telles que la bonne gouvernance, l'égalité des genres, le renforcement des capacités institutionnelles, l'amélioration de la disponibilité des services sociaux, l'accroissement de la production agricole et de la pêche, la protection de l'environnement, etc. doivent recevoir une attention maximale. La vision les prend donc en compte, ainsi que les possibilités d'intégration sous-régionale et celles offertes par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Politique environnementale et Plan national de gestion environnementale (PNGA, 2004)

29. Le PNGA a été adopté par le gouvernement le 21 février 2004. Il s'agit d'un document-cadre de politique réglementaire sur les questions environnementales en Guinée-Bissau. Il aborde les principaux problèmes des autres secteurs du développement, non seulement en termes de préservation, mais également de développement durable. Ainsi, la politique de gestion de l'environnement vise à favoriser un développement socio-économique durable en Guinée-Bissau et à rechercher des solutions axées sur la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, la réduction de la pollution et le contrôle de l'assainissement, la protection des ressources naturelles et la lutte contre la désertification, ainsi que l'atténuation des impacts anthropogènes qui influent sur les changements climatiques.

Relations entre la LCD et la Lettre de politique de développement agricole (LPDA)

30. La LPDA (2002) fait partie du cadre de relance de la politique économique et sociale de la Guinée-Bissau. Ses principaux objectifs sont les suivants : (i) satisfaire les besoins élémentaires de la population, (ii) assurer une meilleure redistribution des revenus et combattre la pauvreté, et (iii) utiliser de manière rationnelle les ressources sylvo-pastorales. Dans ce cadre, le gouvernement a défini quatre objectifs prioritaires[9] :

- Assurer la sécurité alimentaire
- Augmenter et diversifier les exportations agricoles
- Assurer une gestion rationnelle et la protection des ressources agro-sylvo-pastorales
- Améliorer la qualité de vie des populations rurales

31. La difficulté est double : (i) satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels tout en prenant en compte leur augmentation et (ii) arrêter la détérioration du capital productif, étant donné que les ressources naturelles facilement accessibles commencent à être relativement rares et que les temps de jachère, qui autrefois étaient longs, diminuent sensiblement.

[9] Ces quatre objectifs prioritaires avaient déjà été énoncés dans la LPDA de 1997.

32. De même, la politique forestière nationale, énoncée dans le Plan d'action forestier national (1992) et actualisée dans la Lettre de politique de développement agricole en 1997 et en 2002, a identifié sept initiatives prioritaires :

- Gestion des terres, définition légale des espèces forestières quel que soit leur statut foncier ou leur délimitation
- Détermination d'un schéma directeur pour un développement forestier décentralisé, participatif et communautaire pour et par les communautés
- Réduction de la pression sur les forêts causée par l'agriculture intensive et le surpâturage en encourageant l'exploitation des bons sols et les réglementations basées sur l'exploitation de la forêt
- Amélioration de la gestion des forêts en assurant leur préservation, leur restauration et leur régénération
- Application de dispositions fiscales et douanières
- Formations forestières et herbeuses à divers niveaux
- Programme d'étude pratique à long terme des écosystèmes tropicaux fragiles, mettant l'accent sur la préservation des poches de biodiversité

33. Cette politique sera mise en oeuvre dans le cadre d'une stratégie pour le secteur forestier dans laquelle 14 projets ont été proposés, dont la moitié sont considérés comme prioritaires.

Il n'existe pas de programme coordonné qui prenne en compte les aspects inter-sectoriels, avec des priorités clairement définies pour le renforcement des capacités en Guinée-Bissau. Les activités de ce projet permettront d'identifier les activités prioritaires, d'améliorer la collaboration inter-sectorielle et de renforcer les capacités des principales parties prenantes à effectuer les changements nécessaires.

Contexte institutionnel et légal

34. D'un point de vue institutionnel, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles pâtit de l'absence d'un ministère de l'environnement à part entière. En effet, les questions de sécheresse et de désertification sont gérées par une multitude de départements spécialisés qui ont cette vocation ou sont impliqués dans les secteurs connexes ou complémentaires. Le Plan national de gestion de l'environnement (PNGA) recommande la création d'un ministère de l'environnement. Les relations et les mandats institutionnels n'ont pas été clarifiés, et l'administration publique a changé constamment ces dix dernières années. Le volet environnement a été réduit à une direction générale qui avait planifié la création d'un Institut national pour l'environnement (INA). Cet institut devait être rattaché, de manière horizontale, au cabinet du Premier ministre, ce qui a été fait en mai 2006 lorsque le Conseil des ministres a entériné la création de l'INA. L'Institut national pour la biodiversité et les aires protégées (IBAP) a été créé en mars 2005 et est rattaché au ministère de l'agriculture et du développement rural.

35. Par conséquent, depuis les événements politiques de septembre 2003, les institutions de la République de Guinée-Bissau impliquées dans le secteur de l'environnement et dans celui de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement sont les suivantes : (1) un ministère de l'agriculture et du développement rural qui supervise les activités de

gestion des terres agricoles, les forêts, la chasse, l'élevage, les parcs et les sites protégés, la biodiversité et la pêche dans les eaux nationales, (2) un ministère de la pêche, chargé de la pêche artisanale et industrielle, et (3) un ministère des ressources naturelles, responsable de la gestion et du développement des ressources naturelles non renouvelables, en particulier le pétrole, les mines et le gaz, ainsi que du contrôle des activités industrielles.

36. Jusqu'à présent, les organismes créés au niveau gouvernemental ont manqué de cohérence en termes de missions clairement définies, de responsabilités, de fonctions et de capacités. Ces lacunes ont engendré des conflits de compétences entre les ministres ou les départements techniques, et même entre les fonctionnaires ou les techniciens. En règle générale, le cadre institutionnel est régi par plusieurs lois et réglementations qui auront besoin d'être harmonisées et clairement définies. Ce cadre législatif et légal concerne la pêche, les forêts, la chasse et le droit foncier. Cependant, certains domaines de la protection de l'environnement n'ont pas encore été pris en compte. On constate un manque frappant d'études d'impact sur l'environnement, ainsi que de conventions et de codes environnementaux. Une loi sur l'environnement (loi-cadre) et un guide d'étude des impacts sur l'environnement ont été adoptés en 2006.

37. Les principaux décrets et lois qui réglementent la gestion et l'exploitation des ressources naturelles sont les suivants :

- Loi No. 1/24 juillet 2000 – Loi sur les mines et les minéraux,
- Décret-loi No. 4-A/91 du 29 octobre, qui a adopté la loi sur la sylviculture,
- Décret-loi No. 7/2000, portant création de la Commission nationale sur les pesticides, faisant partie du Comité sahélien des pesticides,
- Décret-loi No. 11/2000, relatif au parc national des îles Orango,
- Décret No. 12/2000, portant création du parc national des mangroves Cacheu,
- Décret No. 13/2000, portant création du parc national de la lagune (marécages) de Cufada,
- Décret-loi No. 2/86 du 29 mars et décret d'application No. 10/86 du 26 avril sur la pêche artisanale et industrielle
- Décret de 1980, qui réglemente la chasse,
- Loi foncière (B.O. 4/98) adoptée en 1998,

Les lois adoptées ces dernières années visent des secteurs très spécifiques ou des étendues de terres en prenant très peu en compte la participation communautaire. Il existe peu de lois qui s'appliquent à l'écosystème de la Guinée-Bissau dans son intégralité ou aux questions de gestion durable des sols dans l'ensemble des secteurs. Ce projet s'efforcera de faire prendre en compte les questions GDS dans les lois existantes et nouvelles afin de mieux préserver l'intégrité et la santé de l'écosystème.

Causes de la dégradation des sols

38. Les causes les plus importantes et profondes de la dégradation de l'écosystème des terres en Guinée-Bissau découlent principalement de facteurs écologiques et humains. Ces facteurs influent sur la fertilité des sols, l'intensité de l'érosion, ainsi que sur la

salinisation et l'acidification des sols. La production de charbon de bois est l'une des principales causes de la dégradation des forêts. L'agriculture itinérante, la culture de l'anacardier sur les terres les plus fertiles, le fumage des poissons et l'élevage font également partie des principales causes de l'accélération de la déforestation. Le surpâturage résultant du manque de participation des communautés à la planification de l'exploitation des terres, l'absence de sécurité des droits fonciers pour les petits propriétaires, l'élevage extensif, les pratiques culturales inappropriées et les feux de brousse sont de loin les facteurs les plus importants à cause de leur étendue et de leurs effets destructeurs à moyen et long terme. On estime qu'entre 50 000 et 80 000 ha sont touchés par le feu chaque année. Le problème des feux de brousse en Guinée-Bissau est tellement important qu'il semble absolument nécessaire de donner la priorité aux études portant sur cette question. Les principales causes et conséquences de la dégradation des sols en Guinée-Bissau sont énumérées à l'Annexe 3.

39. Parmi ces causes, les facteurs socio-économiques doivent également être pris en compte : la pauvreté (26 % de la population totale), le taux de croissance démographique (2,3 % en moyenne), la répartition inégale des terres (400 ha en moyenne pour les grandes exploitations et 2 à 3 ha pour les agriculteurs traditionnels) et les mouvements de réfugiés, en particulier ceux en provenance du Sénégal, du Libéria et de la Sierra Leone.

40. Les conséquences à moyen et long-terme sont la dégradation qualitative et quantitative du couvert forestier, la diminution de la fertilité des sols résultant d'une altération des propriétés physiques, chimiques et biologiques, la réduction de la capacité de rétention en eau des sols à cause de leur compactage, diminution de la capacité de régénération des plantes et des sols, savanisation et uniformisation des paysage et des ressources cynégétiques. En résumé, la dégradation contribue à des perturbations environnementales telles que la perte de la biodiversité et le réchauffement des sols. Les sections suivantes récapitulent les principales causes de dégradation des sols.

41. Causes physiques :
- déforestation
- surpâturage
- feux de brousse
- salinisation
- acidification des bas-fonds
- agriculture itinérante
- érosion des sols
- destruction des mangroves

42. Obstacles institutionnels :
- insuffisance d'application des lois relatives à la loi foncière (les dispositions d'application n'ont pas encore été adoptées)
- structures locales qui n'ont pas les capacités nécessaires pour gérer les forêts dont elles ont la charge
- absence de coordination entre les différents organismes du secteur de la gestion des sols
- instabilité des structures opérationnelles et décentralisées, et réticence à prendre des responsabilités
- absence d'informations sur les conséquences économiques et sociales de la dégradation des sols

43. Certains des obstacles existants concernent le manque de capacités humaines :
- manque de personnel spécialisé compétent en gestion des terres/sols
- nombreuses ONG manquant des capacités techniques identifiées
- producteurs qui utilisent des techniques inappropriées et non pérennes

44. En outre, d'un point de vue financier, il a été constaté que :
- l'Etat n'a pas alloué de fonds suffisants à la gestion des sols
- la plupart des projets ne font pas référence à la gestion durable des sols (GDS), qui par conséquent n'est pas prévue dans leurs budgets/activités

45. L'Annexe 2 présente un synoptique des principaux obstacles à la gestion durable des sols, qui sont notamment :
- l'absence de distinctions claires entre les institutions chargées des activités de mise en œuvre des activités LCD
- la lenteur de la mise en œuvre ou de l'exécution du Plan d'action national (PAN) et de la Stratégie et du Plan d'action national pour la diversité biologique
- le peu de ressources financières consacrées aux coûts/dépenses de mise en œuvre de la LCD dans le budget national
- l'insuffisance de la communication et de la diffusion de la Convention, avec peu ou pas de participation et d'implication des populations rurales et des paysans

PARTIE II : STRATEGIE DU PROJET

DESCRIPTION DU PROJET

Plan d'action de reference

46. En 1995, la Guinée-Bissau a signé et ratifié trois grandes conventions de la génération de Rio : la Convention sur la biodiversité, la Convention sur les changements climatiques et la Convention sur la lutte contre la désertification. En mars 2005, l'Assemblée nationale a ratifié les conventions suivantes : la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, le Protocole de Kyoto, la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontalier de déchets dangereux et de leur élimination.

47. La Guinée-Bissau a engagé de nombreuses activités dans le cadre de l'élaboration et de l'adoption de son Programme d'action national de lutte contre la désertification, notamment :

- La ratification de la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD) en octobre 1995,
- La création de la Commission nationale de coordination en mars 2003,
- Une campagne de sensibilisation radiodiffusée et des actions sur le terrain,
- La fourniture d'une version simplifiée de la CCD aux divers acteurs en mars 2003,
- L'élaboration de documents de fond en vue du forum national pour l'élaboration d'un plan d'action national (PAN) intégré au cadre stratégique de réduction de la pauvreté,
- L'organisation d'ateliers décentralisés regroupant tous les acteurs locaux,
- La tenue d'un forum inaugural national en septembre 2004,
- L'élaboration d'un projet de rapport ayant servi de base au PAN/LCD,
- La ratification des principales initiatives du PAN/LCD en octobre 2005,
- La tenue d'un forum national de ratification du PAN/LCD en décembre 2006.

48. L'élaboration du PAN/LCD s'est faite de façon participative et a regroupé tous les acteurs, l'Etat, les ONG, le secteur privé, les organisations à la base, les paysans et les partenaires au développement. Elle a été suivie par le travail des consultants nationaux et régionaux, qui consistait à analyser toutes les informations disponibles en collaboration avec la NCC et les autres institutions concernées.

49. La finalisation du PAN/LCD en vue de son adoption par le gouvernement est bien avancée grâce à l'appui catalyseur du CILSS/USAID et de l'ISESCO. En outre, la BAD a été retenue par le gouvernement pour monter un projet de grande envergure visant à soutenir la gestion durable des sols et la lutte contre la désertification en Guinée-Bissau.

50. De nombreux programmes et projets ont été élaborés dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ; certains sont en cours d'exécution, notamment :

- le Programme d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques (PANA; en cours)
- le projet décentralisé et participatif de développement des forêts rurales (en attente de financement)
- le projet de planification et de développement communautaires participatifs des ressources forestières pour la production de bois de chauffe (en attente de financement)
- le projet régional en faveur des bassins du Niger et de la Gambie, connu sous le nom d'AGIR II (en cours ; financé par la Communauté européenne)
- trois projets élaborés dans le cadre de l'IREMLCD/CILSS, en cours d'exécution par trois ONG nationales : ADCTAL, LVIA et ASACASE

51. L'analyse montre que le gouvernement a entrepris un certain nombre d'activités relatives au scénario de référence qui montrent sa volonté et son engagement pour la réalisation d'une opération à grande échelle qui, grâce à ce projet, reposera désormais sur une vision globale et écosystémique des problèmes et impliquera toutes les parties prenantes. Par ailleurs, afin d'harmoniser et de renforcer la coopération régionale en matière de protection de l'environnement, la Guinée-Bissau a ratifié plusieurs conventions sous-régionales et internationales. Elle l'a fait pour diverses raisons parmi lesquelles : i) les nombreux risques qui menacent les richesses irremplaçables du pays et ii) la protection insuffisante de cet héritage à l'échelle nationale en raison des énormes ressources nécessaires et du manque de ressources financières et humaines pouvant être mobilisées. Les trois conventions de la génération de Rio peuvent être évaluées comme suit :

- *Convention sur la lutte contre la désertification*

52. En 2003, le gouvernement a créé la Commission nationale de coordination, qui constitue la structure pilote pour le processus d'élaboration du PAN/LCD. Il l'a fait avec l'appui du Mécanisme mondial (MM) suite à l'intervention du Secrétariat exécutif de la CCD et du CILSS. L'organe de coordination a réalisé les actions suivantes : (1) une étude diagnostic du phénomène de désertification et la mise à jour des bases de données, (2) l'organisation d'ateliers décentralisés en 2003, qui ont abouti au (3) forum inaugural du PAN/LCD en septembre 2004, (4) l'élaboration d'un rapport national en 2004 sur la mise en œuvre de la CCD en Guinée-Bissau et (5) l'organisation d'un atelier en décembre 2006 pour ratifier les principales initiatives du PAN/LCD. Parmi les résultats attendus du projet en cours, l'on compte la finalisation et la mise en œuvre du PAN/LCD.

- *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques*

53. En décembre 2004, la première communication nationale s'est tenue avec l'appui du PNUD/FEM. De même, plusieurs rapports ont été présentés au cours de diverses conférences réunissant les parties concernées par cette convention. Les actions et documents de travail suivants ont été réalisés :

- Inventaire national des gaz à effet de serre (2001),
- Vulnérabilité et adaptation aux effets négatifs des changements climatiques (2002),
- Options économiques pour la réduction des gaz à effet de serre (2004),
- Analyse quantitative de l'impact socio-économique des changements climatiques,
- Campagne d'information, d'éducation et de sensibilisation dans les établissements d'enseignement secondaire et universitaire, ainsi que dans les régions du pays.

54. En tant que PMA, la Guinée-Bissau a récemment reçu 200 000 US$ pour élaborer un Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA). Un programme d'appui d'un montant de 405 000 US$ visant à accélérer la préparation de la deuxième communication nationale a été présenté au PNUD/FEM. En mars 2005, le parlement a ratifié le Protocole de Kyoto. Un décret présidentiel a donné naissance à l'Autorité nationale pour un mécanisme de développement propre et à la Commission nationale sur les changements climatiques (NCCC). De même, un projet baptisé CARBOVEG et cofinancé par le Portugal et le FEM à hauteur de 400 000 US$ a été lancé en juin 2007. Il vise à renforcer les capacités nationales de la Guinée-Bissau, notamment en ce qui concerne la mesure de la séquestration du carbone. En 2000, un point focal a été désigné par le gouvernement.

- *Convention sur la biodiversité*

55. Depuis 1997, le gouvernement reçoit l'appui du PNUD/FEM dans l'élaboration de la stratégie et du plan d'action nationaux pour la protection de la biodiversité, qui ont été adoptés par le gouvernement en 2005. L'aide du FEM a également facilité l'élaboration de rapports nationaux lors de la Conférence des parties et l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités dans la protection de la biodiversité. Un atlas sur

la biodiversité du pays et un projet de décret sur le développement des ressources de la biodiversité ont été récemment publiés.

EVALUATION DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN GDS

56. De nombreux programmes et projets ont été élaborés pour répondre au manque de capacités en gestion des ressources naturelles et de l'environnement en Guinée-Bissau. Les descriptions ci-dessous donnent un aperçu de chaque activité.

57. Financement de projets pilotes de la CCD dans le cadre de l'IREMLCD/CILSS Parmi les projets formulés et soumis à l'IREMLCD/CILSS (Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel), trois (3) ont été acceptés et sont en cours d'exécution : ***(i)*** le Projet intégré de développement de la zone de Mafanco, présenté par l'association de développement de la région de Gabú (ADCTAL, 2004–2006). ***Son financement s'élève à environ 44 000 US$***; ***(ii)*** le Projet d'accroissement de la production et du développement des systèmes de production agricole de Bolanha, présenté par l'Association internationale des laïcs volontaires (LVIA) à Bissorà, dans la région d'Oio (2004–2007). ***Le montant affecté au projet s'élève à 128 550 US$***; ***(iii)*** le Programme d'amélioration des systèmes de production agricole et agro-forestière dans les secteurs de Mansaba et de Farim afin de lutter contre la désertification et la pauvreté rurale, présenté par l'ONG ASACASE (2006–2008), pour un montant de 120 000 US$.

58. Projet agro-sylvo-pastoral SNV Ce projet a facilité la création de forêts communautaires dans les régions de Bafatá et de Gabú, et a mis en place un programme de formation visant à renforcer les capacités de gestion et de suivi, d'inventaire des ressources forestières et dans les techniques de production de charbon de bois et d'utilisation de fours améliorés.

59. Le Centre de recherche appliquée en pisciculture (CIPA) a bénéficié de plusieurs programmes régionaux destinés à améliorer la gestion des stocks de poissons et la surveillance de la pêche industrielle.

60. Le Bureau de planification côtière (BPC), avec le soutien financier de l'UICN, a formé des techniciens nationaux dans (a) la surveillance et le comptage de la sauvagine migratrice ou résidente et (b) l'identification et l'évaluation des projets visant à améliorer la qualité des populations côtières. De la même façon, des techniciens du Parc Marin João Vieira Poilão et d'autres institutions ont amélioré leurs capacités dans la surveillance, le marquage et la protection des tortues marines, ainsi que dans l'utilisation du Système d'information géographique (SIG).

61. Dans le cadre du Programme régional de la côte maritime (PRCM), un certain nombre d'activités ont été menées afin de former des personnes aux principes de cogestion des ressources naturelles en zones protégées.

62. Le Centre d'analyse et de formation (CAF), financé par la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), a achevé la première phase de son programme quadriennal (2002–2006) et commencera la deuxième en 2007. Une formation pratique sur l'analyse des politiques économiques et sociales, y compris la politique

environnementale, et une formation académique de niveau Master pour des étudiants envoyés à l'étranger ont été organisées. La Guinée-Bissau ne compte que deux universités, créées en 2004 : l'Université Amilcar Cabral, qui est publique, et l'Université Colinas de Boé, qui est privée. Aucune d'elles n'offre de formation en sciences naturelles ou en environnement, encore moins en agronomie. La plupart des professeurs d'université ont été formés à l'étranger, particulièrement au Portugal, en ex-Union soviétique, à Cuba et en Chine.

63. En outre, l'ACBF a offert 50 000 US$ à la Guinée-Bissau pour la création d'un Secrétariat national pour le renforcement des capacités (SENAREC), dont le point focal est basé dans les services du Premier ministre. La mission du SENAREC consiste à coordonner et à surveiller les programmes sectoriels et trans-sectoriels de renforcement des capacités.

64. Le Projet de réhabilitation des secteurs agricole et rural (PRESAR) de la Banque africaine de développement (BAD) vise à renforcer la sécurité alimentaire en relançant la production agricole, particulièrement celle du riz et des légumes. Cela se fera par la réhabilitation de la planification hydroagricole et des infrastructures rurales, ainsi que par le renforcement des capacités des organisations paysannes et des services consultatifs dans le nord, l'ouest et l'est de la Guinée-Bissau. Ce projet est financé par un don de 10,6 millions US$ de l'AFD, sur une durée de cinq ans. Le volet renforcement des capacités (formation) représente 590 000 US$. Le projet a commencé en janvier 2007.

65. L'Auto-évaluation des capacités nationales (NCSA) de la Guinée-Bissau sera financée pour 275 000 US$ par le FEM. L'objectif de ce projet est de permettre aux parties prenantes d'effectuer une analyse approfondie et participative des principaux obstacles, lacunes et besoins en matière de renforcement des capacités nationales dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, ainsi que des conventions internationales portant sur l'environnement, en particulier sur la biodiversité, les changements climatiques et la lutte contre désertification, afin de réaliser les OMD.

66. Le Projet AGIR (Aide à la gestion intégrée des ressources naturelles) a été réalisé de juillet 2000 à décembre 2005 et visait une gestion intégrée et participative des ressources naturelles dans un espace sous-régional constitué de quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal et Mali). Son montant total était de 23 millions d'euros. En Guinée-Bissau, le programme a été réalisé dans la région frontalière Guinée–Guinée-Bissau, sur le site de la ligne de partage des eaux des fleuves Corubal, Cogon et Nunez. Il est impliqué dans la protection des écosystèmes les plus vulnérables (aires de refuge forestières et zoologiques) et dans le soutien aux communautés locales dans la gestion des ressources naturelles. Une deuxième phase, AGIR II, a commencé en Guinée-Bissau avec 1 million d'euros de financement de la part de l'Union européenne, dont 520 000 destinés au renforcement des capacités des acteurs à la base. La nécessité de consolider les réalisations est particulièrement importante pour la composante bissau-guinéenne. Malgré les difficultés rencontrées, celle-ci a obtenu des résultats qui devraient être maintenus de sorte que la planification et le développement des espaces naturels puissent être finalisés et que l'organisation des structures des villages à la base puisse être renforcée.

67. Le Programme régional de gestion intégrée des ressources naturelles du massif du Fouta Dralon (GIRN/PRAI-FDM) regroupe huit Etats d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Sierra Leone) et vise à créer des conditions favorables pour une gestion intégrée et durable à moyen et à long-terme (2025) des écosystèmes du massif. Il comprend la restauration et la protection de la biodiversité et la gestion des terres dégradées et des eaux transfrontalières, afin d'assurer l'intégrité et la santé de l'écosystème et d'améliorer la qualité de la vie des populations riveraines du massif et des affluents des eaux du massif. Il se poursuit et renforce des initiatives précédentes dans la formulation et la mise en oeuvre du programme de gestion intégrée du MFD. L'exécution de ces activités prioritaires permettra : une meilleure compréhension de l'état des écosystèmes naturels du MFD, une coopération régionale renforcée avec les organes consultatifs appropriés existants, la réhabilitation des terres et des biotopes dégradés, une biodiversité connue et protégée, et des techniques éprouvées de conservation des sols et de développement d'une agriculture durable, la réduction de la vulnérabilité des communautés locales et des ressources naturelles aux changements climatiques. Le coût total du projet est estimé à 44 millions US$, dont 11 millions sont pris en charge par le FEM, le reste provenant d'un cofinancement des Etats bénéficiaires, de la FAO et de l'Union africaine.

68. La Guinée-Bissau a besoin de capacités améliorées dans la réalisation d'études, l'analyse de données, la recherche et la gestion des ressources naturelles et de l'environnement afin d'inverser la tendance à la dégradation forestière et environnementale, qui est constamment en hausse. Les ressources humaines doivent être formées et équipées pour pouvoir surveiller l'état de l'environnement, gérer le développement des ressources naturelles et lutter contre les facteurs contribuant à leur dégradation. De plus, les réunions et ateliers précédents ont démontré la nécessité de coordonner les efforts entre les activités visant l'application des diverses conventions ; cela assurerait une meilleure intégration des objectifs de la gestion environnementale mondiale dans les stratégies nationales de développement durable et de lutte contre la pauvreté, dans le contexte des OMD.

Besoins en capacites et en integration de la GDS

69. Plus précisément, les besoins en intégration concernent les activités entreprises au cours de la phase préparatoire, ainsi que celles qui seront menées dans la phase en cours et qui devraient l'être à différents niveaux. Afin d'assurer une prise en compte systématique de la gestion durable des sols, il est nécessaire d'avoir : (1) une politique de gestion des sols intégrée dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ; (2) des textes d'application pour la législation foncière ; (3) une sensibilisation de toutes les catégories d'acteurs sur l'importance de la lutte contre la désertification.

70. L'intégration exigera : (a) améliorer les capacités techniques et organisationnelles du personnel et des producteurs en Guinée-Bissau en vue d'une meilleure gestion des sols pour une production accrue, de la lutte contre la pauvreté et de la protection des écosystèmes du pays au bénéfice de la communauté nationale et internationale ; (b) renforcer les capacités financières afin de mieux mener une action préventive et corrective dans le pays ; (c) encourager ou renforcer la participation des paysans et autres acteurs, y compris les femmes et les jeunes, aux discussions sur la définition et/ou la reformulation de politiques de gestion des ressources humaines ; (d) mettre en œuvre la Lettre de politique de développement agricole, particulièrement en ce qui concerne la privatisation de certains services et l'appui qui en résultera de la part du secteur privé et des ONG ; (e) promouvoir et renforcer la sensibilisation et la formation des acteurs ; (f) développer les capacités techniques et organisationnelles des institutions chargées de la création de plans d'action environnementaux relatifs aux conventions (CCD, CBD, CCC) et à leur suivi-évaluation ; (i) améliorer l'approvisionnement en eau pour la consommation humaine, l'irrigation et l'industrie ; (j) combattre les insuffisances des systèmes d'assainissement de base tout en réduisant leurs effets sur la santé publique et le développement du tourisme ; (k) lutter contre la destruction de la biodiversité marine et terrestre.

71. D'une manière générale, la gestion des ressources naturelles reste étroitement liée aux intérêts de ceux qui les exploitent. L'impact du système juridique est très limité à cause de la faible capacité des autorités à faire respecter la législation, mais aussi parce que les populations rurales pauvres doivent pouvoir accéder aux ressources pour pouvoir satisfaire leurs besoins fondamentaux. Les modes de gestion appropriés seraient par conséquent ceux qui permettent une responsabilité effective des populations rurales dans la gestion des ressources forestières : foresterie communautaire, décentralisation et gestion participative des sols et des ressources.

Raison d'etre et objectif du projet

72. Les difficultés liées à la dégradation des sols, ainsi qu'à la préservation et à la protection des ressources naturelles en Guinée-Bissau sont nombreuses. Elles sont d'autant plus pressantes qu'elles constituent des facteurs déterminants non seulement pour le bien-être des populations, mais aussi pour l'activité économique, la situation sociale des populations rurales, ainsi que la santé et l'intégrité des écosystèmes locaux. Elles ont aussi, cela va de soi, un impact sur l'environnement mondial. La Guinée-Bissau est essentiellement une zone tampon entre la forêt et la savane de l'Afrique de l'ouest et

présente les caractéristiques suivantes : une proportion importante de terres dégradées, une superficie moyenne minimale de 50 000 ha de forêts détruites chaque année pour diverses raisons, la destruction d'essences naturelles pour les remplacer par l'anacardier, dont les effets sur la dégradation des sols sont déjà visibles, la dégradation des terres agricoles à cause de techniques non viables et inappropriées pour une gestion durable des terres, ce qui conduit à la salinisation et à l'acidification des bas-fonds en particulier.

73. Le présent projet devra s'attaquer à des questions telles que la nécessité d'une planification rigoureuse, le manque d'informations de base, le nombre élevé de parties prenantes et l'absence d'une coordination efficace. La Guinée-Bissau s'en remet aux activités d'appui à la planification et au renforcement des capacités du FEM à tous les niveaux (systémique, institutionnel et individuel), ainsi qu'aux activités de coordination entre les divers acteurs.

74. Ce projet sera financé par le Projet portefeuille des PMA et petits Etats insulaires en développement (LDSC-SIDS) du PNUD/FEM pour le renforcement des capacités et l'intégration de la GDS dans les programmes nationaux des pays concernés. Il fait partie du Programme opérationnel 15 du FEM. Le cadre logique du programme est présenté à la Section II. Son but et son objectif sont les suivants :

- **But à long terme :** *Contribuer au ralentissement de la dégradation des sols à travers le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles, ainsi qu'en intégrant la gestion durable des sols dans les stratégies de développement durable en vue d'améliorer les conditions de vie de la population bissau-guinéenne.*
- **Objectif du projet :** *Renforcer les capacités nationales de la Guinée-Bissau en matière de gestion durable des sols.*

Resultats et produits attendus du projet

75. ***Résultat n° 1 :*** *finalisation et mise en œuvre du Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD)*

Produit 1.1 : adoption du PAN/LCD par le gouvernement.
Produit 1.2 : large diffusion du PAN auprès des diverses parties prenantes
Produit 1.3 : mise en place d'un système de suivi-évaluation du PAN

Le montant nécessaire à la réalisation de ce résultat est de 93 100 US$. La contribution du FEM est de 0 US$. Le cofinancement s'élève à 93 100 US$.

76. ***Résultat n° 2 :*** *les capacités institutionnelles, techniques, organisationnelles et juridiques du pays en matière de GDS/LCD sont renforcées.*

Produit 2.1 : un mécanisme est mis en place pour promouvoir activement et intégrer les principes de la GDS
Produit 2.2 : les capacités des agents publics dans la gestion durable des sols, y compris la gestion économique de l'environnement, sont développées et la gestion des ressources disponibles est décentralisée.

Produit 2.3 : les capacités des communautés rurales dans la lutte contre les feux de brousse dans les zones les plus touchées sont renforcées.
Produit 2.4 : les capacités des ONG en matière de gestion durable des surfaces de pâturage et d'agriculture durable sont développées.
Produit 2.5 : les capacités du SIG, ainsi que du suivi et de l'évaluation de l'environnement sont développées.

Le montant nécessaire à la réalisation de ce résultat est de 1 147 461US$. La contribution du FEM s'élève à 370 000 US$. Le cofinancement s'élève à 777 461 US$.

77. ***Résultat n° 3 :*** *harmonisation de la GDS/LCD et son intégration dans la politique, les plans et le cadre de développement.*

Produit 3.1 : la législation nationale sur la GDS et la GRN (gestion des ressources naturelles) est harmonisée et appliquée.
Produit 3.2 : La GDS/LCD est incorporée dans la politique macroéconomique, ainsi que dans les activités et systèmes nationaux.
Produit 3.3 : la GDS est intégrée dans le cadre juridique en étendant les textes en vigueur à divers secteurs (ex. : agriculture, feux de brousse, sols, chasse, etc.)

Le montant nécessaire à la réalisation de ce résultat est de 125 000 US$. La contribution du FEM est de 39 000 US$. Le cofinancement s'élève à 86 000 US$.

78. ***Résultat n° 4 :*** *le plan d'investissement GDS/LCD à moyen terme est élaboré et exécuté.*

Produit 4.1 : un plan d'investissement pour la GDS/LCD, y compris un plan pour mobiliser les ressources correspondantes, est élaboré.

Produit 4.2 : un système de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre du plan d'investissement est élaboré.

Le montant nécessaire à la réalisation de ce résultat est de 43 000 US$. La contribution du FEM est de 18 500 US$. Le cofinancement s'élève à 25 000 US$.

79. ***Résultat n° 5: mise en place de l'équipe de gestion et de l'apprentissage adaptatif***

Produit 5.1 : une gestion efficace du produit est mise en place.
Produit 5.2 : le plan de travail du projet est mis en œuvre.
Produit 5.3 : les leçons apprises sont enregistrées et diffusées.

Le montant nécessaire à la réalisation de ce résultat est de 152 500 US$. La contribution du FEM est de 470 500 US$. Le cofinancement comprend 35 000 US$ de la part du PNUD et 70 000 US$ de la part du gouvernement bissau-guinéen.

Risques et hypothèses

80. Les hypothèses sur lesquelles se base le projet sont détaillées à la Section II du Cadre logique. Notez qu'une hypothèse devient un risque lorsqu'elle n'est pas réalisée. Les principales hypothèses de ce projet sont :

- Le soutien politique nécessaire à l'intégration de la GDS/LCD dans le plan de développement national et la législation nationale est acquis.
- La stabilité institutionnelle, sociale et politique est assurée dans le pays.
- Des fonds de contrepartie et des cofinancements sont disponibles en temps opportun.
- Les bénéficiaires et divers acteurs du projet ont la volonté et la disponibilité nécessaires pour travailler ensemble à l'intégration de la GDS/LCD dans leurs plans.
- L'approbation du PTM par les différentes parties et agences autorisées impliquées dans sa mise en œuvre est acquise.
- Le problème de la lenteur des procédures administratives et des circuits d'adoption du projet est résolu.
- La collaboration institutionnelle (accès aux systèmes d'information et échange de connaissances) entre les départements et les services techniques est efficace dans la GDS/LCD.
- Le gouvernement et les bailleurs de fonds continuent de fournir les fonds nécessaires pour poursuivre les activités de la GDS/LCD au-delà de la durée initiale du projet PTM du PNUD/FEM.

81. **Au plan local :** Le projet constituera un cadre de collaboration et de coopération efficace sur les questions de GDS entre les acteurs travaillant dans les secteurs des forêts, de la protection de l'environnement et de l'agriculture. Les institutions nationales bénéficieront de capacités accrues dans la collecte, l'analyse et la gestion des informations, ainsi que d'une meilleure compréhension de l'état et des tendances des ressources, des écosystèmes et des systèmes pour leur gestion et leur exploitation, et du rôle des acteurs dans la planification et le développement.

82. D'une manière générale, la Guinée-Bissau bénéficiera largement d'une coopération accrue dans le domaine de la gestion décentralisée des ressources naturelles. Elle bénéficiera également de la conception de cadres politique, législatif et technique qui seront des partenaires à l'avenir pour la mise en œuvre du programme. En outre, les efforts accomplis pour améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations locales seront récompensés.

83. D'autres apports bénéfiques du projet pourraient avoir un impact sur les institutions régionales et locales travaillant dans le pays, dans la surveillance et la coordination des interventions en matière de gestion des ressources foncières et la mise à la disposition des populations de divers produits naturels et agroforestiers.

84. **Au plan mondial** : La communauté internationale tirera profit de l'exécution du projet car le besoin en statistiques fiables sera largement satisfait. De plus, la zone côtière de la Guinée-Bissau est mondialement reconnue pour sa diversité, tant en ce qui concerne ses populations de sauvagine, comprenant de nombreuses espèces dont certaines sont menacées, que ses vastes étendues de mangroves riches en crevettes. Elles constituent une zone de reproduction pour de nombreuses espèces animales et piscicoles.

85. La faune marine et aquatique dépend des conditions de l'environnement dans lequel elle vit, particulièrement de l'existence d'estuaires, de larges bandes de mangroves et de secteurs de faible profondeur offrant des températures optimales. Dans le contexte d'une sous-région en mutation, où les ressources naturelles des pays voisins s'amenuisent, un rapport sur le développement en cours en Guinée-Bissau vise à préserver la biosphère de l'archipel de Bolama Bijagós, qui dispose de possibilités de développement attrayantes.

86. Le projet entrera dans la stratégie régionale en faveur des aires marines protégées (AMR), qui regroupe six pays de la sous-région Afrique de l'Ouest (Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sénégal), dans le cadre du Programme régional de conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest (PRCM). La ligne côtière entre la Mauritanie et la Guinée-Bissau est probablement l'un des réseaux les plus denses de réserves et parcs marins du continent. Les changements récents dans l'exploitation des ressources halieutiques se sont accompagnés d'un changement dans la prise en compte de la nécessité de préserver les capacités régénératives de ces ressources. Cette initiative bénéficie du soutien de quatre organisations travaillant dans le domaine de l'environnement, à savoir l'IUCN, le WWF, la FIBA et Wetlands International. Ainsi, le PRCM est un exemple concret de coopération sous-régionale, en partenariat avec la

Commission sous-régionale des pêches (CSRP) et l'UNESCO, en vue d'élaborer une stratégie d'intervention collective de la Mauritanie à la Guinée.

87. En outre, la Guinée-Bissau est partie prenante à l'initiative du NEPAD. Son plan d'action environnemental est particulièrement destiné à promouvoir une utilisation durable des ressources tout en renforçant le soutien public et politique aux initiatives régionales et sous-régionales. Il vise aussi à lutter contre la désertification et la sécheresse qui menacent gravement la vie des populations au sud du Sahara, la dégradation rapide des côtes africaines due essentiellement à l'érosion et à l'avancée de la mer, ainsi que la pollution marine, qui pourrait également constituer un danger pour la vie humaine.

88. Les questions multidimensionnelles de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement exigent des mesures concertées à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale, ainsi que des efforts internationaux efficaces et coordonnés afin de renforcer les points de repère. En plus de la prévention et de la réduction des effets de la sécheresse, ce projet vise des mesures concrètes directement liées aux problèmes alimentaires, à savoir la création d'un système d'alerte rapide, le renforcement des plans de gestion des situations de sécheresse (mise en place de plans d'intervention d'urgence), le renforcement des systèmes de sécurité alimentaire et le développement d'activités rurales adaptées aux environnements biophysiques fragiles.

89. Par ailleurs, la réserve de biosphère qui englobe l'archipel des Bijagos a été créée et classée site du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1996. Des propositions préliminaires visaient la création de zones naturelles protégées, de réserves forestières, de poches de protection, ainsi que le classement de sites présentant une grande valeur esthétique. De plus, de nombreux fleuves prennent leur source en Guinée-Bissau. Par exemple l'OMVG, qui regroupe la Guinée, le Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau, gère le fleuve Gambie. La GDS en Guinée-Bissau pourrait largement contribuer à la conservation de l'intégrité de ces écosystèmes qui sont stratégiques pour l'Afrique de l'Ouest.

Liens vers les activites et programmes des agences d'execution

90. Le projet s'appuie sur les priorités gouvernementales dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement en général, et dans la lutte contre la dégradation des sols en particulier. Il est conforme au cadre des préoccupations identifiées par le PNUAD et le PNUD, qui est l'agence d'exécution du projet en Guinée-Bissau. Les domaines d'intervention du PNUD ont trait à la bonne gouvernance, axée sur la composante 3 : renforcement des capacités dans la gestion du développement.

91. Le PNUD met actuellement en oeuvre une activité habilitante du FEM, avec une dotation de 405 000 US$ en appui à la création de la deuxième communication nationale sur les changements climatiques, dans le cadre du Protocole de Kyoto. La gestion de la biodiversité a également reçu le soutien du PNUD/FEM pour concevoir une stratégie nationale sur la biodiversité et identifier les besoins en capacités dans la protection de la biodiversité en Guinée-Bissau. Un autre projet est en cours d'élaboration et concerne l'auto-évaluation des capacités nationales dans la gestion globale des ressources en Guinée-Bissau (NCSA), avec un accent particulier sur la biodiversité, les changements

climatiques et la lutte contre la désertification/dégradation des sols en vue de réaliser les OMD. Le coût de ce projet est estimé à 275 000 US$ et il sera cofinancé par le FEM. En outre, un projet de taille moyenne pour la préservation des territoires protégés sera bientôt soumis à l'approbation du Secrétariat du FEM. Son objectif est de préserver les écosystèmes les plus vulnérables (aires de refuge forestières et zoologiques) et de soutenir les communautés locales dans la gestion des ressources naturelles le long du couloir écologique de Dulombi, Boé et Québo, au sud-ouest et au nord-est du pays. Ce couloir forestier et écologique augmentera la résistance des écosystèmes naturels face aux changements climatiques, à la désertification et à la perte de la biodiversité ; parallèlement, ses bienfaits seront propices au changement de style de vie des populations locales.

92. Les conventions (FCCC, CBD et CCD) ont un objectif central commun, à savoir ***le développement durable et les questions de sécurité alimentaire***. La formulation du PANA doit aborder la question difficile de l'intégration des changements climatiques dans les plans de développement de la Guinée-Bissau. Le département en charge du PANA manque de techniciens qualifiés et des informations nécessaires pour faire face à un tel défi. Ce manque souligne la nécessité pour la Guinée-Bissau de créer une synergie dans les processus de formulation du PANA et du PAN/LCD, la mise en commun des ressources et l'intégration de la GDS.

93. Cette coordination institutionnelle et ce dialogue interactif suivent une synergie plus large d'actions entreprises dans le cadre du PANA et du PAN/LCD : les actions rurales présentées dans la communication nationale sur l'adaptation aux changements climatiques en Guinée-Bissau cadrent avec celles déjà proposées dans le PAN/LCD. Par conséquent, la finalisation et la mise en oeuvre du PAN/LCD et du PANA constituent deux processus parallèles, tous basés sur la réduction de la vulnérabilité. D'où la nécessité de ne pas disperser les efforts dans un contexte marqué par la rareté des ressources financières et la faiblesse des capacités techniques nationales. D'un point de vue institutionnel et opérationnel, le PAN/LCD pourrait servir de base à l'élaboration du PANA. Ce serait l'occasion de renforcer les outils existants et de promouvoir la mise en œuvre de procédures efficaces pour la collecte et la gestion des données. Ces mesures assureraient la transparence des informations et renforcerait la coopération dans le cadre des programmes de lutte contre la désertification et la protection de la biodiversité. Cette stratégie ou approche, proposée à un niveau national correspond parfaitement aux programmes actuellement mis en oeuvre par le bureau national du PNUD, qui est l'organisme de tutelle du FEM en Guinée-Bissau. Une collaboration étroite permettra d'éviter de reproduire les mêmes efforts et de faciliter l'optimisation et la complémentarité de tous les projets actuels et à venir.

Plan d'implication des parties prenantes

94. La participation des pouvoirs publics dans la mise en œuvre du projet sera assurée au niveau national, avec l'implication du Comité national du FEM. Il regroupe divers représentants ministériels ainsi que, plus important encore, la Commission nationale de coordination de la mise en œuvre de la CCD, qui fait partie du ministère de l'Agriculture et du développement rural. Ce ministère est le premier en charge de la mise en œuvre du projet. Il abritera l'Unité de gestion du projet (PMU), fournira un appui administratif et

technique au projet et créera un climat propice à son déroulement. Cette institution surveillera donc de près l'exécution du projet et s'assurera que les résultats attendus sont produits exactement dans les délais et sont satisfaisants. Le ministère de l'Agriculture sera impliqué dans le renforcement des capacités en formant le personnel aux techniques de gestion des sols. Il sera également impliqué, en tant que principale institution concernée, dans l'activité de développement de la politique de base dans la vulgarisation agricole et sa mise en œuvre sur les sites pilotes de la zone écologique. Il sera activement impliqué dans l'organisation de divers ateliers.

95. Les autres acteurs du projet sont les services centraux et décentralisés du ministère de l'Agriculture, les autorités locales concernées, les ONG et les associations de la société civile qui pourraient jouer un rôle dans la gestion durable des sols, ainsi que les représentants des localités bénéficiaires dans les régions de Cacheu, Oio, Bafaté et Gabú. La population de la zone d'intervention du projet est estimée entre 500 000 et 600 000 habitants, qui représentent quelque 100 000 exploitations agricoles. Les groupes consultatifs décentralisés créés lors de l'élaboration du PAN/LCD permettront aux producteurs de quatre régions écogéographiques différentes du pays, ainsi que de divers projets et programmes, de prendre une part active à l'exécution du projet. Le projet collaborera avec les groupes communautaires et des ONG précises dans les diverses régions. Ceux-ci seront identifiés et choisis lors de l'atelier de lancement du projet sur la base des critères suivants : la nécessité d'une gestion durable des sols sur des sites donnés, l'enthousiasme à participer au projet et l'impact potentiel. Au total, une dizaine de groupes communautaires et d'ONG sera impliquée dans les activités rurales. Le succès du projet dépend en grande partie du climat de confiance existant entre les parties. Les relations sont basées sur le partenariat. Des réunions périodiques sont prévues entre les organisations locales pour discuter des questions de gestion et d'aménagement des sols, en rapport avec l'environnement géographique.

96. Le projet sera mené en étroite collaboration avec : (1) les associations de jeunes, afin de sensibiliser la jeunesse sur la meilleure façon d'utiliser les ressources naturelles, et forestières en particulier et (2) les femmes, qui jouent un rôle important dans le domaine de la GDS et ont un intérêt marqué dans la réduction de leur charge de travail (pompage de l'eau, ramassage du bois, élevage, mouture des céréales, santé maternelle et infantile) qui augmente avec la dégradation de la base des ressources naturelles. L'expérience a montré que grâce à leurs organisations, les femmes peuvent contribuer à des activités génératrices de revenus profitables à l'ensemble de la communauté.

97. Les parties prenantes et services concernés sont clairement définis comme suit :

- les services en charge de l'agriculture, pour les activités agricoles et maraîchères
- les services de l'élevage pour les activités pastorales
- les enseignants pour l'éducation environnementale
- les services hydrauliques pour fournir de l'eau ou des équipements de pompage de l'eau
- des organisations communautaires à la base (OCB ; artisans, groupes et associations de jeunes, associations industrielles, etc.) seront retenues pour améliorer la commercialisation des divers produits agricoles et agroforestiers et la rentabilité des activités génératrices de revenus créées par le projet

- les organisations non gouvernementales (ONG ; ex. : Tessito, LVIA, ADPP, Guinée Verde, ICAP, ASACASE, ADCTAL, etc.) qui se sont déjà mises en réseau pour échanger leurs expériences en agriculture et dans la gestion des ressources naturelles. Ces ONG renforceront des partenariats étroits avec les populations rurales grâce à la formation. En outre, les échanges intervillageois avec ceux qui ont participé à ces expériences devraient avoir une importance considérable dans les programmes de sensibilisation et de vulgarisation. Le service forestier, les communautés rurales et les populations frontalières devraient être en mesure de collaborer suivant le protocole d'accord sur la gestion des forêts.

98. Il devrait être possible de financer ou de cofinancer les mesures d'appui aux populations concernées. La problématique de la gestion des sols ne peut être isolée des autres composantes de la question des terres villageoises qui ont aussi besoin d'être appuyées. Des structures organisées (comités villageois) pourraient mettre en œuvre ces mesures d'appui.

PLAN FINANCIER

Evaluation rationnelle des coûts incrementaux

99. Les excédents du projet proviennent de ce que :

- La Guinée-Bissau fait face à des difficultés et aura besoin d'une assistance supplémentaire pour pouvoir utiliser les synergies et les leçons tirées d'autres expériences afin de mettre en place des points de repère pour une réhabilitation et une gestion durables de ses sols, forêts et écosystèmes de mangroves.
- Les capacités glanées par les parties prenantes dans la restauration des sols et les activités de culture/reboisement contribueront dans un proche avenir à l'augmentation des surfaces reboisées et par conséquent celle des réservoirs de séquestration de carbone. Parallèlement, ces activités faciliteront la réhabilitation d'écosystèmes abritant un grand nombre d'espèces menacées.
- Le renforcement des capacités dans la protection des ressources en eau, des berges de fleuves et des rizières encouragera une meilleure gestion de l'eau et par conséquent la réduction des pertes de ressources, particulièrement l'érosion des sols ;
- De nombreuses espèces endémiques d'une importance internationale seront menacées si aucune mesure n'est prise pour protéger et restaurer leurs écosystèmes ; les activités de l'IEC contribuent à cet objectif.

100. La prise en charge de ces coûts supplémentaires permettra de renforcer les capacités pour l'élaboration de points de repère adéquats dans la protection, la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles et dans la restauration des sols. En fin de compte les bénéfices qui en seront retirés en termes de protection des ressources naturelles et de restauration des sols et des écosystèmes du pays profiteront à la planète.

101. L'autre scénario et ses dépenses supplémentaires comprennent les charges totales indispensables pour atteindre les objectifs du projet et créer les conditions de la restauration des sols et du développement nécessaire. Les dépenses supplémentaires ont été estimées avec l'équipe des consultants nationaux et les membres du NCC. Elles sont considérées comme la différence entre les coûts du résultat alternatif (ou scénario alternatif) et ceux des projets et actions/activités en cours qui sont menés par les ONG ADCTAL, LVIA et ASACASE dans le cadre de l'IREMLCD/CILSS (pour un moment de 292 550 US$) et le projet PRESAR (586 000 US$).

Budget du projet

102. Une synthèse du budget et des sources de financement est présentée dans le Tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : budget et sources de financement du projet

Résultats	FEM	Cofinancement					Total
		Gouv.	PNUD	CILSS	Portugal	PRESAR-BAD	
Finalisation de la formulation du Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD)	-	5 000	15 000	5 000	68 100		93 100
les capacités institutionnelles, techniques, organisationnelles et juridiques du pays en matière de GDS/LCD sont renforcées	370 000	14 000	110 000	123 461	-	530 000	1 147 461
Harmonisation de la GDS/LCD et son intégration dans la politique, les plans et le cadre de développement	39 000	6 000	20 000	-	-	60 000	125 000
Plan d'investissement GDS/LCD à moyen terme est élaboré et exécuté	18 500	5 000	20 000	-	-		43 500
mise en place de l'équipe de gestion et de l'apprentissage adaptatif	47 500	70 000	35 000	-	-		152 500
TOTAL PTM	***475 000***	***100 000***	***200 000***	***128 461***	***68 100***	***590 000***	***1 561 561***

Cofinancement

103. Les projets en cours qui sont financés par d'autres bailleurs de fonds ont des composantes qui contribueront aux résultats de ce PTM. Ces projets cofinancés appuieront des activités qui seront mises en œuvre parallèlement et de façon

complémentaire à celles du PTM. Les lettres de cofinancement sont jointes dans l'Annexe 7. Une synthèse de ce cofinancement, ventilé par source, est présentée dans le Tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2. Description détaillée des sources de cofinancement prévues

Sources de cofinancement				
Nom du cobailleur de fonds (source)	**Catégorie***	**Mode***	**Somme ($US)**	**Phase***
BAD-PRESAR	Multilatéral	Espèces	590 000	Confirmé
CILSS	Organisation sous-régionale	Espèces	128 461	Confirmé
MARD	Gouvernement	Nature	70 000	Confirmé
MARD	Gouvernement	Espèces	30 000	Confirmé
PNUD	Agence	Espèces	200 000	Engagé*
Portugal	Bilatéral	Espèces (50 000 €)	68 100	Confirmé
Sous-total du cofinancement			**1 086 561**	

* La lettre d'engagement sera disponible au plus tard au moment du lancement du projet

Justification des écarts face aux normes et critères

104. Il existe un écart positif dans le cofinancement en faveur du pays. Le montant total dépasse largement le montant de référence fourni par le FEM, soit 500 000 US$. Par ailleurs, les fonds prévus pour l'harmonisation ou l'intégration ont dépassé les prévisions budgétaires établies par le FEM, compte tenu des dépenses relatives à l'élaboration du PRSP, du PNGA et du PDDAA et aux projets en cours d'exécution par les ONG ADCTAL, LVIA et ASACASE, ainsi qu'au projet PRESAR de la BAD, qui vient en complément du PTM.

Autres informations financières

Tableau 3 : budget d'administration du projet[10]

Composante	Nombre de semaines de consultation estimé	FEM ($)	Autres sources ($)	Total du projet ($)
Consultants/agents de projet locaux*	230	28 000	23 000	51 000
Bureaux, équipements,		10 500	82 000	92 500

[10] Pour tous les consultants recrutés pour gérer le projet, veuillez joindre les termes de référence, comprenant les semaines de travail, le rôle et les fonctions dans le projet et l'intitulé du poste dans l'organisation (ex. : agent de projet, superviseur, assistant ou secrétaire).

véhicules et communications				
Transport		7 000	0	7 000
Divers		2 000	0	2 000
Total		47 500	105 000	152 500

* Les consultants locaux mentionnés dans ce tableau sont ceux qui sont recrutés pour des fonctions relatives à la gestion du projet.

Tableau 4 : consultants travaillant pour les composantes liées à l'assistance technique :

Composante	Nombre de semaines de consultation estimé	FEM ($)	Autres sources ($)	Total du projet ($)
Consultants locaux	81	32 500	49 000	81 500
Consultants internationaux	40	64 700	35 000	99 700
Total	121	97 200	84 000	181 200

PARTIE III : ACCORDS DE GESTION

PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

CADRE INSTITUTIONNEL ET ACCORSD DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Cadre général

105. La mise en œuvre du projet s'effectuera suivant les procédures nationales d'exécution (NEX) du PNUD, avec des modalités de paiement directes et sera conforme aux directives du FEM relatives aux projets de taille moyenne en matière de GDS. La direction générale de la chasse et des forêts du ministère de l'Agriculture et du développement rural sera l'agence d'exécution. Le succès de la mise en œuvre du projet dépend surtout des mécanismes qui seront créés pour son exécution. Pour augmenter les chances de succès et atteindre les résultats escomptés, les structures, le personnel et les processus suivants sont proposés.

Comité directeur et comité technique

106. Un comité directeur assurera la supervision générale et la coordination intersectorielle du projet. Il cherchera également à relier et à intégrer les efforts du projet aux processus de développement durable déjà en cours, notamment les OMD et le PRSP. Un comité technique sera mis en place afin de renforcer la gestion technique du projet. Les missions des deux comités sont présentées aux annexes 10 et 11.

NCC/direction générale de la chasse et des forêts du ministère de l'Agriculture et du Développement durable

107. L'agence d'exécution du projet est le ministère de l'Agriculture et du Développement durable, représenté par la direction générale de la chasse et des forêts. Toutes les activités de ce projet seront menées sous la supervision administrative dudit ministère. Son rôle consistera à coordonner la mise en œuvre du projet et à s'assurer que les résultats et les produits sont présentés dans les délais. En outre, il fournira un soutien administratif et technique au projet. Le ministère de l'Agriculture, en tant qu'agence d'exécution, travaillera en étroite collaboration avec le PNUD, le CILSS et les autres institutions concernées (FAO, ISESCO, BAD, UE, GTZ, etc.).

Unité de gestion du projet

108. Une unité de gestion de projet sera chargée de l'exécution et de la coordination quotidienne des activités du projet. Elle sera placée sous la supervision directe de la direction générale de la chasse et des forêts du ministère de l'Agriculture et du développement rural. La direction du projet sera permanente et comprendra un coordonnateur national et un personnel d'appui (un assistant administratif et financier et une secrétaire qui seront recrutés conformément aux procédures NEX). Les missions du personnel du présent projet sont présentées aux Annexes 9 et 10.

PNUD

110. Le PNUD, en tant qu'agence de mise en œuvre du FEM, sera chargé d'orienter l'exécution des activités du projet. Il fournira une assistance administrative et technique au projet et à l'agence d'exécution. Le PNUD s'assurera que le projet est réalisé conformément aux procédures NEX.

Autres partenaires

114. Tous les autres ministères et institutions publiques impliqués dans le développement économique et social, particulièrement ceux qui traitent des questions relatives à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (ministère de l'Agriculture et du développement rural, ministère des Pêches, ministère des Ressources naturelles, Institut national de l'environnement, Institut national de la biodiversité et des aires protégées) joueront un rôle dans ce projet. Ils seront représentés dans divers comités et participeront aux ateliers du projet. Les acteurs non étatiques, tels que les ONG, les organisations communautaires à la base et le secteur privé seront impliqués en participant aux activités sur le terrain, aux ateliers sur le renforcement des capacités et aux activités de suivi et d'évaluation.

Gouvernement bissau-guinéen

115. Le projet disposera d'un bureau de direction dont les locaux seront fournis par le ministère de l'Agriculture et du développement rural, à titre de contribution en nature. Le gouvernement fera appel aux contributions des partenaires au développement pour soutenir le projet. Il cherchera à poursuivre ce partenariat avec les acteurs à la base, les

ONG et le secteur privé pour la mise en œuvre des opérations et des investissements, en particulier. En outre, il s'engagera à établir un budget suivant le programme, qui couvrira toutes les dépenses de fonctionnement liées aux opérations (frais d'entretien des équipements acquis pour le projet, fournitures, etc.). Ainsi, le financement de ces opérations après la fin du projet sera garanti par le budget national (ressources nationales ou équivalentes). Le gouvernement prendra aussi les mesures nécessaires pour tirer parti des pratiques et enseignement issus du projet.

PARTIE IV : SUIVI ET EVALUATION

Plan de suivi et d'evaluation

Utilisation du kit de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports

118. Le suivi et l'évaluation feront partie intégrante des processus de gestion et d'apprentissage utilisés pour améliorer l'efficacité de ce projet. Le suivi et l'évaluation seront assurés, suivant les procédures existantes du PNUD et du FEM, par la direction du projet, en collaboration avec le bureau national du PNUD et l'appui du PNUD/FEM. Toutes les activités de suivi et d'évaluation seront guidées par le Cadre logique de la Section II, qui fournit des indicateurs de performance et d'impact, ainsi que les moyens de vérification correspondants. Le Tableau 3 présente le plan détaillé de suivi et d'évaluation.

119. Le projet utilisera la Boîte à outils de suivi et d'évaluation fournie par l'Unité d'appui mondiale. Le Formulaire d'examen annuel de projet, qui doit être entièrement rempli, fournira des réponses suivant des critères d'évaluation du projet précis, à savoir : Suivi d'impact et de performance, Suivi des conditions du FEM, suivi des processus du projet, Gestion adaptative et Leçons apprises. Le Formulaire d'examen annuel de projet contient une série d'indicateurs obligatoires et facultatifs. La direction du projet établira un rapport sur tous les indicateurs obligatoires et sur quelques-uns des indicateurs les plus appropriés pour chaque résultat. Ce formulaire doit être rempli pour la première fois lors du lancement du projet (car il servira de référence dès le début du projet). Par la suite, il sera rempli et soumis au PNUD CO avant le 1er juillet de chaque année.

120. La section réservée aux critères d'évaluation du projet fournit des éléments fondamentaux sur le projet et sera remplie par le coordonnateur national du projet.

121. La section portant sur le suivi de l'impact et des performances fournira des informations sur la manière dont le projet réalise efficacement son objectif en matière de renforcement des capacités et les progrès qu'il réalise vers l'atteinte de ses résultats. Cette section explique également comment les conditions et principes du FEM sont respectés.

122. La section relative au suivi des processus du projet, à la gestion adaptative et aux leçons apprises fournira des informations sur la prise de décisions dans le cadre du projet ; elle identifiera également les difficultés et obstacles susceptibles d'empêcher la réussite du projet.

Phase de lancement du projet

123. Un atelier de lancement du projet sera organisé avec toute l'équipe du projet, les acteurs gouvernementaux concernés, les partenaires au cofinancement, le PNUD-CO et des représentants de l'Unité de coordination régionale du PNUD/FEM, ainsi que du siège du PNUD/FEM, selon le cas.

124. Un des objectifs fondamentaux de cet atelier de lancement sera d'aider l'équipe du projet à comprendre et à s'approprier les buts et objectifs du projet, ainsi que de finaliser la préparation du premier plan de travail annuel du projet sur la base de la matrice du cadre logique du projet. Cela inclura l'examen du cadre logique (indicateurs, moyens de vérification, hypothèses), la transmission de données supplémentaires selon les besoins et, sur la base de cet exercice, la finalisation du plan de travail annuel (PTA) avec des indicateurs de performance précis et mesurables, et sous une forme qui soit cohérente avec les résultats attendus du projet.

125. De plus, l'objet et le but de l'atelier de lancement (AL) sera de : (i) présenter au personnel du projet l'*équipe élargie* du PNUD/FEM qui appuiera le projet au cours de sa mise en œuvre, à savoir le CO et le personnel de l'Unité de coordination régionale responsable, (ii) présenter de façon détaillée les rôles, services d'appui et responsabilités complémentaires du PNUD-CO et du personnel de l'Unité de coordination régionale (UCR) vis-à-vis de l'équipe du projet, (iii) donner un aperçu détaillé des exigences du PNUD/FEM en matière de rapports, de suivi et d'évaluation (S&E), avec un accent particulier sur les Examens annuels de l'état d'avancement du projet (EAP) et la documentation correspondante, à savoir le Rapport annuel, les Réunions d'évaluation tripartites et les évaluations finales et à mi-parcours. De même, l'AL sera l'occasion d'informer l'équipe du projet sur la planification budgétaire, les examens de budget et les ajustements budgétaires obligatoires du PNUD en rapport avec le projet.

126. L'AL offrira par ailleurs à toutes les parties l'occasion de comprendre leur rôle, leurs fonctions et leurs responsabilités dans les structures décisionnelles du projet, y compris les structures hiérarchiques et communicationnelles et les mécanismes de résolution des conflits. Les missions du personnel du projet et des structures décisionnelles seront à nouveau débattues le cas échéant, afin que les responsabilités de chaque partie pendant la phase d'exécution du projet soient claires pour tous.

Suivi des responsabilités et événements

127. Un calendrier détaillé des réunions d'examen du projet sera établi par la direction du projet, en concertation avec les partenaires à la mise en oeuvre du projet et les représentants des parties prenantes, et intégré au rapport de lancement du projet. Ce calendrier comprendra : (i) des échéances provisoires pour les examens tripartites, les réunions du comité exécutif et (ii) les activités de suivi et d'évaluation du projet.

128. Le suivi quotidien de l'état d'avancement du projet incombera au coordonnateur du projet, sur la base du Plan de travail annuel du projet et de ses indicateurs. L'équipe du

projet informera le PNUD-CO de tout retard ou difficulté rencontrée dans l'exécution du projet de sorte que le soutien et les mesures correctives nécessaires soient adoptés de façon opportune et efficace.

129. Le coordonnateur du projet et le conseiller technique régional du PNUD/FEM ajusteront les indicateurs de l'état d'avancement et des performances ou de l'impact du projet en concertation avec l'ensemble de l'équipe du projet lors de l'atelier de lancement, avec l'appui du PNUD-CO et de l'Unité de coordination régionale (UCR) du PNUD-CO. Des objectifs spécifiques pour les indicateurs de l'état d'avancement et de leurs moyens de vérification au cours de la première année seront élaborés au cours de cet atelier. Ils permettront de savoir si l'exécution du projet avance au rythme prévu et dans la bonne direction, et feront partie du plan de travail annuel. Les agences d'exécution locales prendront également part à l'atelier de lancement, au cours duquel une vision commune des objectifs globaux sera arrêtée. Les objectifs et les indicateurs des années suivantes seront définis chaque année dans le cadre des processus d'évaluation et de planification internes entrepris par l'équipe du projet.

130. La mesure des indicateurs d'impact relatifs aux avantages globaux s'effectuera suivant les échéances définies lors de l'atelier de lancement. Cette mesure se fera par le biais de contrats de sous-traitance ou d'avances sur honoraires dans le cadre des institutions pertinentes (ex. : le couvert végétal par l'analyse d'images satellitaires ou les populations d'espèces clés à travers des inventaires), par le biais d'études devant faire partie des activités des projets (ex. : mesure des avantages du carbone découlant de l'efficacité des fours ou sur la base d'études sur les efforts de renforcement des capacités) ou d'un échantillonnage périodique à l'instar de la sédimentation.

131. Un suivi périodique de l'état d'avancement sera effectué par le PNUD-CO à travers des réunions trimestrielles avec le promoteur du projet ou plus souvent selon les besoins. Cela permettra aux parties prenantes de faire le bilan et de résoudre tous les problèmes relatifs au projet dans les délais afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse des activités du projet.

132. Les bureaux nationaux du PNUD et les UCR du PNUD/FEM, le cas échéant, se rendront une fois par an sur les sites des projets qui en disposent, ou plus souvent sur la base d'un calendrier arrêté d'un commun accord et à détailler dans le rapport de lancement du projet/plan de travail annuel ***pour évaluer de façon concrète l'état d'avancement du projet. Tout autre membre du comité exécutif national peut faire partie de ces délégations, suivant la décision du CDN (comité directeur national). Un rapport de visite sur le terrain sera rédigé par le CO et distribué à l'équipe du projet, à tous les membres du CDN et au PNUD/FEM au plus tard un mois après la visite.***

133. Un suivi annuel sera effectué à travers l'***examen tripartite. C'est*** la réunion stratégique la plus importante des parties directement impliquées dans la mise en oeuvre d'un projet. Le projet fera l'objet d'un examen tripartite au moins une fois par an. La première de ces réunions se tiendra au cours des douze premiers mois suivant le début de sa mise en œuvre effective. Le promoteur du projet dressera un rapport annuel et le présentera au PNUD-CO et à l'UCR du PNUD/FEM au moins deux semaines avant la réunion tripartite pour examen et commentaires.

134. Le rapport annuel sera l'un des documents de base lors des discussions de la réunion tripartite. Le promoteur du projet présentera ce rapport annuel en mettant l'accent sur les questions stratégiques et recommandations soumises à la décision des participants à la réunion tripartite. Il informera également les participants de tout accord passé par les parties prenantes durant l'élaboration du rapport annuel sur la manière de résoudre les problèmes opérationnels. Un examen distinct de chaque composante du projet pourra aussi être effectué, le cas échéant.

Examen tripartite final

135. L'examen tripartite final se tient au cours du dernier mois des activités du p
promoteur du projet est chargé de dresser le rapport final et de le présenter au F
et à l'Unité de coordination régionale du PNUD/FEM. Sa version provisoire d
élaborée au moins deux mois avant l'examen tripartite final afin d'en permettre u
et elle servira de base aux discussions lors de ladite réunion. L'examen tripar
considère l'exécution du projet comme un tout et s'attache particulièrement à sa
projet a atteint ses objectifs initiaux et contribué à l'objectif environnemental élargi. Il décide si des mesures sont encore nécessaires, particulièrement en ce qui concerne la pérennité des résultats du projet. Il constitue également un moyen par lequel les leçons apprises peuvent être captées pour alimenter d'autres projets en cours d'exécution ou d'élaboration.

136. Le TPR a le pouvoir de suspendre des décaissements si les performances de référence du projet ne sont pas atteintes. Des points de référence seront définis au cours de l'atelier de lancement, sur la base des livraisons prévues et des évaluations qualitatives des réalisations.

Rapports de suivi de projet

137. Le coordonnateur du projet sera chargé, en collaboration avec l'équipe élargie du PNUD/FEM, de l'élaboration et de la présentation des rapports suivants qui font partie du processus de suivi. Les points (a) à (f) sont obligatoires et strictement liés au suivi, alors que les points (g) à (h) ont une fonction plus large. Leur fréquence et leur nature dépendent de chaque projet et doivent être définies tout au long de l'exécution.

(a) Rapport de lancement

138. Un rapport de lancement de projet sera rédigé immédiatement après l'atelier de lancement et déposé au plus 3 mois après l'atelier de lancement. Il comprendra un plan de travail détaillé de la première année/annuel réparti en échéances trimestrielles présentant en détail les activités et les indicateurs d'état qui guideront la mise en œuvre pendant la première année du projet. Le plan de travail comprendra les dates des visites spécifiques sur le terrain, des missions d'appui du PNUD-CO, de l'Unité de coordination régionale (UCR) ou des consultants, ainsi que le calendrier des réunions des structures décisionnelles du projet. Le rapport comprendra également le budget détaillé du projet pour la première année d'exécution complète, élaboré sur la base du Plan de travail annuel, et comprenant toutes les conditions de suivi et d'évaluation nécessaires pour mesurer efficacement les performances du projet pendant la durée de 12 mois prévue.

139. Le rapport de lancement comprendra une description plus détaillée des rôles et responsabilités institutionnelles, actions de coordination et mécanismes de réception des observations des partenaires du projet. En outre, une section sera consacrée aux progrès accomplis à la date du rapport sur la mise en place du projet et les activités de lancement, ainsi qu'aux informations sur tout changement noté dans les conditions extérieures pouvant avoir un effet sur l'exécution du projet.

140. Après sa finalisation, le rapport sera distribué aux parties prenantes au projet, qui disposeront ensuite d'un mois pour répondre aux commentaires et questions. Le bureau national du PNUD et l'Unité de coordination régionale du PNUD/FEM examineront le rapport de lancement avant sa distribution.

(b) Rapport annuel

141. Le **rapport annuel est une exigence du PNUD et est soumis à la surveillance, au suivi et à la gestion directe du bureau national du PNUD.** C'est un rapport d'auto-évaluation présenté par la direction du projet au CO et qui **apporte une contribution au processus d'établissement de rapports du bureau national et au ROAR ; il** contribue également de façon significative à l'examen tripartite du projet. Un rapport annuel sera élaboré chaque année avant l'examen tripartite du projet, qui présentera les progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail annuel du projet **et évaluera les performances du projet en termes de contribution aux résultats escomptés via des réalisations et un travail en partenariat**.

142. Le format du rapport annuel est flexible mais peut comprendre les éléments suivants :

- **Une analyse des performances du projet sur la période de référence, y compris les produits et, le cas échéant, des informations sur le statut du résultat**
- **Les difficultés rencontrées dans l'obtention des résultats et les causes de ces difficultés**
- **Les trois (au plus) principales difficultés dans l'atteinte des résultats**
- **AWP, CDR et autres rapports de dépenses (ERP produit)**
- **Leçons apprises**
- **Recommandations claires sur l'orientation future dans la résolution des principaux problèmes expliquant le manque de progrès**

(c) Examen de l'exécution du projet

143. L'examen de l'exécution du projet est un processus de suivi annuel placé sous l'autorité du FEM. Il est devenu un outil de gestion et de surveillance pour les responsables du projet et constitue le principal moyen de tirer des leçons des projets en cours. Après un an d'exécution, le rapport d'exécution doit être rédigé par le CO en collaboration avec l'équipe du projet. Il peut être rédigé à tout moment de l'année (de juillet à juin) et de préférence avant l'examen tripartite. Il doit alors être discuté afin que l'équipe du projet, l'agence d'exécution du PNUD-CO et l'UCR se mettent d'accord sur son contenu.

144. Les différents examens d'exécution de projet sont regroupés, passés en revue et analysés par l'UCR avant d'être envoyés aux groupes des points focaux au siège du PNUD/FEM. Les groupes des points focaux, avec l'appui de l'Unité de suivi et d'évaluation du PNUD/FEM, analysent les examens d'exécution du projet par zone focale, thème et région afin d'y trouver des problèmes/résultats communs et d'en tirer des leçons. Les conseillers techniques principaux et régionaux jouent un rôle clé dans cette analyse de synthèse.

145. Les examens d'exécution de projets de la zone focale sont ensuite débattus dans les groupes de travail des zones focales inter-agences du FEM, vers novembre de chaque année, et les différents rapports synthétisés par zone focale sont confrontés par l'Unité de suivi et d'évaluation indépendante du FEM sur la base des conclusions du groupe de travail.

146. L'unité de suivi et d'évaluation du FEM arrête le champ d'application et le contenu de l'examen d'exécution du projet. Au vu des similitudes entre le rapport annuel et l'examen d'exécution du projet, le PNUD/EM a élaboré un format harmonisé à titre de référence.

(d) Rapports trimestriels sur l'état d'avancement des travaux

147. Des **rapports concis** relevant les principales avancées du projet seront fournis tous les trois mois au bureau national du PNUD et au bureau régional du PNUD/FEM par l'équipe du projet.

(e) Rapports thématiques périodiques

148. A la demande du PNUD, du PNUD/FEM ou du Partenaire d'exécution, l'équipe du projet établira des rapports thématiques précis, mettant l'accent sur des questions ou des domaines d'activité précis. La demande d'un rapport thématique sera transmise à l'équipe du projet par écrit par le PNUD et indiquera clairement la question et les activités sur lesquels un rapport est exigé. Ces rapports peuvent être utilisés comme un exercice sur les leçons apprises, un outil de contrôle spécifique dans des domaines clés ou comme des exercices de résolution de problèmes afin d'évaluer et de surmonter les obst difficultés rencontrés. Le PNUD est invité à réduire le nombre de ses de rapports thématiques, et lorsqu'un tel rapport est nécessaire, le PNUD devra des délais raisonnables à l'équipe de projet pour l'élaborer.

(f) Rapport final du projet

149. Au cours des trois derniers mois du projet, l'équipe qui en a la charge en rédigera le rapport final. Ce rapport complet résumera tous les activités, réalisations et produits du projet, les leçons apprises, les objectifs atteints ou non, les structures et systèmes mis en place, etc. et constituera la déclaration finale sur les activités du projet pendant sa durée. Il fera aussi des recommandations pour toute mesure supplémentaire à prendre pour assurer la pérennité et la réplicabilité des activités du projet.

(g) Rapports techniques (propres à chaque projet, facultatifs)

150. Les rapports techniques sont des documents détaillés couvrant des domaines d'analyse précis ou des spécialités scientifiques sur l'ensemble du projet. Dans le cadre du Rapport de lancement, l'équipe du projet dressera une *Liste des rapports* provisoire détaillant les rapports techniques devant être rédigés sur des domaines d'activité clés durant le projet, et indiquant des échéances provisoires. Le cas échéant, cette *Liste des rapports* sera revue et corrigée, puis ajoutée aux rapports annuels suivants. Les rapports techniques peuvent aussi être rédigés par des consultants externes et devraient constituer des analyses complètes et spécialisées de domaines de recherche définis dans le cadre du projet et de ses sites. Ces rapports techniques représenteront, selon le cas, la contribution majeure du projet dans des domaines précis et sera utilisée dans les efforts de diffusion d'informations pertinentes et des meilleures pratiques aux niveaux local, national et international.

(h) Publications du projet (propres à chaque projet, facultatifs)

151. Les publications du projet constitueront une méthode essentielle pour concrétiser et diffuser les résultats et les réalisations du projet. Ces publications peuvent être des textes scientifiques ou informatifs sur les activités et les réalisations du projet, présentés sous forme d'articles de journaux, de publications multimédias, etc. Elles peuvent se baser sur des rapports techniques, selon la pertinence, la valeur scientifique, etc. de ces rapports. Elles peuvent aussi être des synthèses ou des compilations d'une série de rapports techniques et d'autres recherches. L'équipe du projet décidera si l'un des rapports techniques mérite de faire l'objet d'une publication formelle (en concertation avec le PNUD, le gouvernement et d'autres groupes de partenaires pertinents), et s'occupera aussi de planifier et de produire ces publications dans un format cohérent et identifiable. Des ressources du projet devront être définies et affectées à ces activités selon les besoins et en fonction du budget du projet.

Evaluation indépendante

Le projet sera soumis à au moins deux évaluations indépendantes externes comme suit :

Evaluation à mi-parcours

152. Une évaluation indépendante à mi-parcours sera effectuée au bout de d
de mise en œuvre. Elle déterminera les progrès accomplis dans la réalisation des resultats et recommandera une correction de trajectoire le cas échéant. Elle mettra l'accent sur l'efficacité et l'opportunité de la mise en œuvre du projet, mettra en exergue les questions exigeant que des décisions et des mesures soient prises et présentera les premières leçons tirées de la conception, de la mise en œuvre et de la gestion du projet. Les conclusions de cette étude serviront de recommandations pour une meilleure exécution au cours de la deuxième moitié du projet. L'organisation, les missions et le calendrier de l'évaluation à mi-parcours seront décidés après concertation entre les parties contribuant

à la rédaction du document du projet. Les missions de cette évaluation à mi-parcours seront énoncées par le PNUD-CO sur la base des conseils de l'Unité de coordination régionale et du PNUD/FEM.

Evaluation finale

153. Une évaluation finale indépendante sera effectuée trois mois avant l
d'examen tripartite finale et sera axée sur les mêmes questions que l'évalua
parcours. L'évaluation finale s'intéressera aussi à l'impact et à la pérennit
compris la contribution au renforcement des capacités et la réalisat
mondiaux en matière d'environnement. L'évaluation finale devra
recommandations pour les activités de suivi. Les missions de cette é
énoncées par le PNUD-CO sur la base des conseils de l'Unité de coordina
du siège du PNUD/FEM.

Clause d'audit

154. Le gouvernement fournira au représentant résident des états finan
certifiés et un audit annuel des états financiers relatifs à l'état des fo
compris le FEM) conformément aux procédures établies et inscrites dan
programmation et de finance. L'audit sera réalisé par le commissa
officiellement désigné par le gouvernement, ou par un commissai
commercial recruté par le gouvernement.

Apprentissage et échange de connaissances

155. Les résultats du projet seront diffusés au sein et au-delà de la zone d'intervention du projet à travers un certain nombre de réseaux et de forums d'échange d'informations existants. En outre :

- L'équipe du projet participera, selon les besoins, à des réseaux parrainés par le PNUD/FEM, organisés pour les hauts responsables travaillant sur le projet et présentant des caractéristiques communes. Le PNUD/FEM créera un certain nombre de réseaux, tels que la Gestion intégrée de l'écosystème, l'écotourisme ou la cogestion, qui fonctionneront largement sur la base d'une plateforme électronique.

- Le projet identifiera des réseaux scientifiques, stratégiques et/ou autres qui pourraient être utiles à l'exécution du projet à travers les leçons apprises et y participera, si nécessaire.

156. Le projet identifiera, analysera et partagera les leçons apprises qui pourraient être utiles dans l'élaboration et la mise en œuvre de futurs projets similaires. L'identification et l'analyse des leçons apprises constituent un processus permanent et la nécessité de communiquer ces leçons au titre des contributions majeures du projet est une obligation qui doit être exécutée au moins une fois tous les 12 mois. Le PNUD/FEM fournira un format et aidera l'équipe du projet à classer les leçons apprises par catégorie, en les

documentant et en en faisant rapport. Dans cette optique, un pourcentage des ressources du projet devra être affecté à ces activités.

Tableau 5 : Plan et budget détaillé du suivi et de l'évaluation

Type d'activité de suivi et dévaluation	**Principale entité responsable (en gras)**	**Budget**	**Délai**
Rapport de lancement	**Equipe du projet**	$ 2 000	2007
Rapport annuel/examen d'exécution de projet	MARD, bureau national du PNUD, **équipe du projet**, PNUD/FEM		2009, 2010, 2011
Réunion et rapport tripartites	MARD, **bureau national du PNUD**, équipe du projet, PNUD/FEM	-	2007–2011
Evaluation externe à mi-parcours	Equipe du projet, **bureau national du PNUD, PNUD/FEM**, MARD	$20 000	2009
Evaluation finale externe	Equipe du projet, PNUD/FEM, gestionnaire des tâches du PNUD/FEM, **bureau national du PNUD, MARD**	$30 000	2011
Rapport final	Bureau national du PNUD, PNUD/FEM, **équipe du projet**	-	2012
Audit	**Bureau national du PNUD**, équipe du projet	$4 000	2008- 2011
Visites sur le terrain	**Bureau national du PNUD, PNUD/FEM, MARD**	$5 000	2008- 2011
Leçons apprises	**Bureau national du PNUD**, PNUD/FEM, **équipe du projet,** MARD	$8 000	2008-2011
Rapports techniques	Equipe du projet, consultants,	-	
COUT TOTAL		**69 000 US $**	

SECTION II : CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES

Tableau 6 : Cadre logique du projet

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Risques et hypothèses
But à long terme : *Contribuer à la réduction de la dégradation des sols à travers le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles, ainsi qu'en intégrant la gestion durable des terres dans les stratégies de développement durable en vue d'améliorer les conditions de vie de la population.*			

Objectif global	**Indicateurs**	**Situation de référence**	**Objectif**	**Moyens de vérification**	**Risques et hypothèses**

Objectif du projet : ***renforcement des capacités nationales de la Guinée-Bissau en GDS/LCD***	Le PAN sert de document de référence pour la gestion durable des sols Les institutions ont la capacité de gérer les questions relatives à la GDS et d'orienter la population au sujet des meilleures utilisations et de la gestion durable des ressources naturelles Les stratégies, politiques et programmes de développement prennent en compte les questions de gestion durable des sols Un plan d'investissement à moyen terme existe et sert de base aux interventions en GDS	*Le PAN a été ratifié en décembre 2006 lors d'un forum national, mais n'a pas encore été approuvé par le gouvernement* *Les capacités existantes sont faibles* Les questions relatives à la GDS ne sont pas bien intégrées dans les interventions en faveur du développement Les institutions et les populations ne sont pas suffisamment sensibilisées à la GDS Les activités de GDS en cours ne s'appuient pas sur un plan d'investissement ou une planification globale	Le PAN approuvé par le gouvernement, distribué aux différentes parties prenantes et mis en œuvre Des sessions de formation pour le personnel de l'institution, les communautés rurales et les membres du comité de gestion se tiennent tout au long du projet Au moins deux (2) nouvelles interventions du gouvernement sont entreprises et intègrent les questions de GDS à partir de l'année 2 Une action de sensibilisation de niveau national sera organisée en année 1 ; cinq (5) actions de sensibilisation de niveau local seront organisées avant la fin de l'année 1 Un projet portefeuille complet de GDS sera élaboré et son financement est acquis ou en cours de négociation avant la fin de l'année 3 du projet	**■Document d'approbation du gouvernement** **■Rapports de PTM** **■Documents du gouvernement** **■Le PAN est à la disposition de tous les acteurs** **■Rapports de PTM** **■Rapports de suivi et d'évaluation** **■Modules de formation** **■Rapport d'atelier de formation** **■Documents du gouvernement** **■Rapports de PTM** **■Programmes de sensibilisation et outils pertinents** **■Support du plan d'investissement** **■Synthèses de projets proposées** **■Documents du gouvernement** **■Rapports de PTM** **■Documents du projet** **■Correspondance avec les bailleurs de fonds**	La situation sociopolitique est relativement stable Les financements sont disponibles Le gouvernement agit rapidement pour appuyer les activités du projet Tous les partenaires ont la volonté d'améliorer et d'appliquer leurs nouvelles connaissances en GDS

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables			Sources de vérification	Risques et hypothèses
But à long terme : *Contribuer à la réduction de la dégradation des sols à travers le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles, ainsi qu'en intégrant la gestion durable des terres dans les stratégies de développement durable en vue d'améliorer les conditions de vie de la population.*					
Résultats	**Indicateurs**	**Situation de référence**	**Objectif**		
Résultat n° 1: finalisation et mise en œuvre du Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD)	Le gouvernement approuve le PAN/LCD Exemplaires du PAN mis à la disposition des acteurs clés Le système de suivi et d'évaluation du PAN/LCD est mis en place Le PAN/LCD est utilisé par divers institutions et acteurs pour planifier leurs activités de GDS	*Le PAN/LCD n'est pas un document de politique du gouvernement* *Les informations sur la GDS font défaut* *Il n'existe pas de système de suivi et d'évaluation de la GDS* *Le PAN n'est pas utilisé actuellement comme document de planification ou de politique*	Le gouvernement approuve le PAN/LCD avant la fin du 6e mois 200 copies du PAN/LCD sont distribuées avant le 12e mois Le PAN/LCD est suivi et évalué tout au long du projet Le PAN/LCD sert de document de référence pour au moins deux interventions nationales avant la fin de la 2e année et pour deux autres avant la fin de la 4e année	Un accord formel du gouvernement est délivré Copies du PAN Listes/rapport de distribution Rapport de projet Rapports de suivi et d'évaluation Rapports de projet Rapports du gouvernement Rapports de projet	Existence du soutien politique nécessaire pour intégrer la GDS dans le plan de développement national La stabilité institutionnelle, sociale et politique est préservée dans le pays Les fonds sont disponibles à temps Les procédures et les circuits administratifs ne ralentissent pas les activités du projet

Stratégie du projet	**Indicateurs objectivement vérifiables**			**Sources de vérification**	**Risques et hypothèses**
But à long terme : *Contribuer à la réduction de la dégradation des sols à travers le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles, ainsi qu'en intégrant la gestion durable des terres dans les stratégies de développement durable en vue d'améliorer les conditions de vie de la population.*					
Résultats	**Indicateurs**	**Situation de référence**	**Objectif**		

Résultat n° 2: les capacités institutionnelles, techniques, organisationnelles et juridiques du pays en matière de GDS/LCD sont renforcées	Un mécanisme de GDS existe et permet une promotion et une intégration active des principes de GDS. Le personnel du MARD est en mesure d'appliquer et de promouvoir les pratiques de GDS, notamment en gérant les feux de brousse et en formant les autres aux questions et techniques de GDS Les capacités techniques en GDS et en agriculture durable sont renforcées pour les représentants des ONG locales Les acteurs clés sont sensibilisés aux meilleures pratiques en GDS Les capacités des communautés à la base en GDS sont améliorées La coopération entre les partenaires est améliorée par le biais des réseaux de GDS locaux, régionaux et nationaux	Il n'existe pas de mécanisme de GDS Des fonctionnaires sont disponibles mais pas suffisamment bien formés en GDS Le personnel des ONG manque de connaissances techniques en GDS Les populations ne disposent pas d'assez d'informations ou d'expertise en GDS La diffusion et l'échange d'informations entre les partenaires sont inexistants ou insuffisants Le dialogue entre partenaires n'est pas bien organisé La Guinée-Bissau ne	■Création officielle du mécanisme de GDS au cours de la 1ère année ; ses membres se réunissent tous les 3 mois après sa création ■Renforcement des capacités d'au moins 300 employés pendant la durée du projet ■Au moins 2 manuels de formation, 3 notes d'information et 1 guide sur la GDS sont élaborés par le MARD avant la fin de la 3e année ■Trois (3) sessions de formation regroupant chacune 30 agents d'ONG sur le SIG, les feux de brousse, l'agriculture et les pâturages durables, la réhabilitation des aires dégradées de forêts sèches, de savanes et de zones côtières, la gestion des zones de partage des eaux, le suivi et l'évaluation des indicateurs de GDS/LCD pendant les 2e et 3e années ■Au moins 250 guides des meilleures pratiques en 2 langues locales distribués aux acteurs clés ■10 sessions de formation en agriculture et pâturages durables, gestion des lignes de partage des eaux, feux de brousse, etc. organisées à l'intention des communautés pendant les 3e et 4e années ■Huit (8) visites d'échange sur le terrain entre les divers partenaires durant les 2e et 3e années Les informations sur la GDS sont échangées entre partenaires	■Document de création et de reconnaissance par le gouvernement, procès-verbaux de réunions, rapports de projet ■Rapports d'ateliers de formation ■Modules de formation ■Guides, notes et dépliants sur GDS/LCD publiés par des institutions publiques ■Manuels de formation en GDS ■Matériel, équipement et mobilier acheté ■Rapports de formation disponibles ■Notes et brochures sur la lutte contre les feux de brousse ■Plans de développement et de gestion ■Rapports de formation ■Documents du gouvernement ■Rapports de PTM ■Modules de formation **■Documents du gouvernement** **■Rapports de PTM** **■Rapports d'évaluation** **■Rapports de séminaires et de réunions de coopération** **■Rapports de visites d'échange** **■PV de réunions annuelles sur la GDS** **■Documents du gouvernement** **■Rapports de PTM**	Grave crise politique dans le pays Soutien financier insuffisant de la part des partenaires et bailleurs de fonds Le comité directeur national dispose de tout le soutien nécessaire pour jouer son rôle Tous les partenaires sont désireux de collaborer dans le cadre du renforcement des capacités Le gouvernement met en oeuvre tous les changements législatifs recommandés

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Risques et hypothèses
But à long terme : *Contribuer à la réduction de la dégradation des sols à travers le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles, ainsi qu'en intégrant la gestion durable des terres dans les stratégies de développement durable en vue d'améliorer les conditions de vie de la population.*			

Résultats	Indicateurs	Situation de référence	Objectif		
Résultat n° 3: harmonisation de la GDS/LCD et son intégration dans la politique, les plans et le cadre de développement.	Les questions de GDS sont prises en compte dans tous les plans, stratégies, politiques et programmes de développement Le comité directeur national joue un rôle plus efficace dans la coordination de la GDS Une campagne de sensibilisation publique est menée La législation nationale sur la GDS/LCD et la GRN est harmonisée	La GDS n'est pas suffisamment prise en compte dans les activités de développement Le comité directeur national a besoin d'être renforcé La sensibilisation des autorités nationales et des populations à la base a déjà commencé pendant l'élaboration du PAN/LCD Les lois actuelles concernant la GDS sont dépassées, non appliquées ou inexistantes	La GDS est intégrée aux OMD et aux processus de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté avant la fin de la 2e année Les questions relatives à la GDS sont intégrées dans 2 initiatives politiques nationales supplémentaires avant la fin de la 3e année Le comité directeur national se réunit tous les deux mois Le comité directeur national suit activement le projet Une campagne nationale de sensibilisation est organisée avant le 12e mois ; des campagnes de sensibilisation locales et régionales sont organisées sur 6 sites pilotes avant la fin de la 2e année Cinq lois (notamment sur l'agriculture, les pâturages, les forêts, la chasse, les feux, la propriété foncière, etc.) sont revues avant la fin du 24e mois ; des amendements proposés sur au moins deux de ces lois sont soumis au gouvernement avant le 36e mois ; des amendements proposés sur une loi supplémentaire sont soumis avant le 48e mois	■Documents du gouvernement ■Textes législatifs relatifs à la GDS ■Rapports d'activité, suivi et évaluation ■Conventions signées par les ONG et les organisations à la base **■Rapports de réunion du comité directeur national** **■Rapports de projet** **■Rapport de suivi et d'évaluation** ■Documents et informations distribués aux partenaires ■Rapports de suivi et d'évaluation ■Rapports de PTM ■Compréhension de la GDS par le grand public **■Documents réglementaires sur la GDS** **■Législation et amendements proposés** **■Documents du gouvernement**	Les divers acteurs auront la volonté de collaborer pour intégrer la GDS dans leurs plans et d'échanger les informations pertinentes Le système de suivi et d'évaluation de la GDS est élaboré La situation sociopolitique est relativement stable Le comité directeur national et le coordonnateur national du projet assurent une direction efficace Toutes les institutions du gouvernement partagent la volonté d'intégrer les questions relatives à la GDS

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables			Sources de vérification	Risques et hypothèses
But à long terme : *Contribuer à la réduction de la dégradation des sols à travers le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles, ainsi qu'en intégrant la gestion durable des terres dans les stratégies de développement durable en vue d'améliorer les conditions de vie de la population.*					
Résultats	**Indicateurs**	**Situation de référence**	**Objectif**		
Résultat n° 4: Plan d'investissement GDS/LCD à moyen terme est élaboré et exécuté	Le Plan d'investissement à moyen terme dans la GDS est élaboré	**Pas de plan d'investissement**	Le Plan d'investissement à moyen terme sera disponible avant la fin du 24e mois	■Document du Plan d'investissement dans la GDS/LCD ■Approbation du Plan d'investissement par le gouvernement	Le pays connaît une stabilité politique et sociale
	Le Plan d'investissement dans la GDS/LCD est relié aux actions prioritaires indiquées dans le PAN/LCD	**Le PAN/LCD n'est pas encore approuvé et ne sert pas de document de politique**	Des notes de concept sont disponibles sur au moins 5 projets avant la fin du 24e mois Un atelier de ratification des notes de concept est organisé avant la fin du 30e mois du projet	■Document du Plan d'investissement dans la GDS/LCD ■Notes de concept ■Rapport d'atelier ■Rapport de projet	Le gouvernement et les bailleurs de fonds s'engagent à fournir les fonds nécessaires pour pouvoir poursuivre les activités de la GDS/LCD au-delà de la durée du PTM du PNUD/FEM
	Des ressources financières sont mobilisées pour la mise en œuvre du plan de GDS/LCD	**Pas de fonds engagés**	Une série de réunions des donateurs est organisée au cours de la 3e année Au mois 10 % du financement du Plan d'investissement sont engagés avant la fin du projet	■Lettres de cofinancement ■Rapports financiers du projet ■Rapport de l'atelier des donateurs	Le soutien politique se manifeste par des interventions
	Le système de suivi et d'évaluation est créé et opérationnel	**Pas de système en place**	Le Plan d'investissement est suivi et évalué chaque année	**■Documents de suivi et d'évaluation du PTM**	Le calendrier des activités est respecté

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables			Sources de vérification	Risques et hypothèses
But à long terme : *Contribuer à la réduction de la dégradation des sols à travers le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles, ainsi qu'en intégrant la gestion durable des terres dans les stratégies de développement durable en vue d'améliorer les conditions de vie de la population.*					
Résultats	**Indicateurs**	**Situation de référence**	**Objectif**		
Résultat n° 5: mise en place de l'équipe de gestion et de l'apprentissage adaptatif	Tous les résultats du projet sont atteints Tous les rapports de suivi du projet sont rédigés Les audits annuels sont réalisés Les leçons apprises sont documentées et diffusées	Aucune activité en cours Aucune activité en cours Aucune activité en cours Aucune activité en cours	Les résultats et les objectifs prévus sont réalisés Tous les rapports de suivi sont rédigés Un audit financier est réalisé chaque année Les leçons pertinentes sont rassemblées et diffusées	Rapports et documents de projet Rapports de suivi Documents d'audit Documents techniques Site Web	La direction du projet est ouverte et disposée à apprendre à partir des expériences vécues Le gouvernement et le PNUD/FEM apportent un soutien adéquat et continu

Tableau 7 : Plan de travail/calendrier annuel des activités du projet

Année		2007	2008				2009				2010				2011		
Produits	**Activités principales**	**T1**	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
1.1 Adoption du PAN/LCD par le gouvernement	1.1.1 Elaboration de la version finale du PAN/LCD et présentation de ce dernier au gouvernement																
	1.1.2 Atelier de ratification du PAN/LCD																
	1.1.3 Traduction du PAN/LCD																
	1.1.4 Présentation officielle du PAN au secrétariat de la CCD																
1.2 Large diffusion du PAN/LCD auprès des diverses parties prenantes	1.1.3 Duplication du PAN/LCD																
	1.2.2 Diffusion du PAN parmi les acteurs à la base et les partenaires																
1.3 Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation du PAN	1.3.1 Elaboration d'un plan de suivi et d'évaluation en vue de mesurer l'efficacité du PAN à moyen et à long terme																
Produit 2.1 : un mécanisme est mis en place pour promouvoir activement et intégrer les principes de la GDS	2.1.1 Création d'un(e) organisme/agence en charge de la GDS																
	2.1.2 L'organisme en charge de la GDS est officiellement reconnu par le gouvernement																
2.2 Les capacités des agents publics dans la gestion durable des sols, y compris la gestion économique de l'environnement, sont développées et la gestion des ressources disponibles est décentralisée.	2.2.1 Sessions de formation sur les enquêtes et l'utilisation efficace des sols et de leurs ressources																
	2.2.2 Formation du personnel à la réhabilitation des surfaces dégradées, des forêts sèches, des savanes et des zones côtières																
	2.2.3 Formation du personnel à la gestion des lignes de partage des eaux et des fleuves																
	2.2.4 Formation du personnel au suivi et à l'évaluation des indicateurs de GDS/LCD																
	2.2.5 Elaboration de guides des meilleures pratiques																
2.3 Les capacités des communautés rurales dans la lutte contre les feux de brousse dans les zones les plus touchées sont renforcées.	2.3.1 Organisation de 30 campagnes de sensibilisation																
	2.3.2 Organisation et formation de 30 groupes villageois																

2.4 Les capacités des ONG en matière de gestion durable des surfaces de pâturage et d'agriculture durable sont développées.	2.4.1 Formation des petits producteurs à l'agriculture durable à travers des ateliers et sessions de démonstration																
2.5. Les capacités en SIG, ainsi qu'en surveillance et l'évaluation environnementales sont renforcées.	2.5.1 Formation de 20 employés au Système d'information géographique pour la GDS/LCD																
3.1 La législation nationale sur la GDS et la GRN est harmonisée et appliquée.	3.1.1 Identification des besoins en harmonisation et en amélioration des lois sur la GDS																
	3.1.2 Elaboration de lois réglementant l'intégration des questions de gestion durable des sols dans les politiques et programmes de développement																
	3.1.3 Diffusion des lois et sensibilisation des populations sur leur application																
3.2 La GDS/LCD est incorporée dans la politique macroéconomique et les activités et systèmes nationaux.	3.2.1 Intégration de la GDS/LCD dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, la Lettre de politique de développement agricole et le Plan directeur forestier national																
	3.2.2 Encouragement des experts qualifiés en GDS à participer à divers processus nationaux de développement et de planification																
	3.2.3 Organisation d'ateliers pour la diffusion de la GDS/LCD et l'échange de connaissances																
3.3 La GDS est intégrée dans le cadre juridique en étendant les textes en vigueur à divers secteurs (ex. : agriculture, feux de brousse, propriété foncière, chasse, etc.)	3.3.1 Elaboration d'un plan pour incorporer les lois réglementant l'intégration des questions de gestion de la GDS dans les politiques et les programmes de développement																
	3.3.2 Organisation d'une campagne d'information pour sensibiliser tous les partenaires, afin d'intégrer la GDS dans les politiques de développement																
	3.3.3 Implication du projet dans la création de programmes de développement																
4.1 Un plan d'investissement pour la GDS/LCD, y compris un plan pour mobiliser les ressources correspondantes, est élaboré.	4.1.1 Identification des besoins en GDS et élaboration d'un Plan d'investissement																
	4.1.2 Elaboration de notes de concept pour les investissements prioritaires																
	4.1.3 Elaboration de budgets, en mettant en exergue les besoins financiers pour la mise en œuvre des activités du Plan d'investissement																
	4.1.4 Organisation d'ateliers et d'une série de réunions de donateurs																

4.2 Un système de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre du Plan d'investissement est élaboré.	4.2.1 Elaboration de plans de suivi et d'évaluation afin de mesurer l'efficacité du PAN à moyen et à long terme																
	4.2.2 Réaliser des évaluations participatives et périodiques sur l'évolution du Plan d'investissement																
5.1 Une gestion efficace des produits est mise en place	5.1.1 Création d'une unité de gestion de projet																
	5.1.2 Achat des documents de projet																
	5.1.3 Réalisation d'audits annuels																
5.2 Le plan de travail du projet est mis en œuvre.	5.2.1 Tenue de l'atelier de lancement et rédaction du rapport correspondant																
	5.2.2 Présentation du rapport annuel et des documents de confirmation de mise en œuvre du projet au comité exécutif																
	5.2.3 Rapports techniques																
	5.2.4 Réalisation des évaluations externes (à mi-parcours et finale)																
	5.2.5 Elaboration et présentation du formulaire-boîte à outils pour le suivi et l'évaluation																
5.3 Les leçons apprises sont rassemblées et diffusées.	5.3.1 Collecte des leçons apprises																
	5.3.2 Mise en forme des leçons apprises																
	5.3.3 Diffusion des leçons apprises																

Tableau 8 : Budget total et plan de travail

Code d'attribution : 00038757
Titre : PIMS 3386 – LDC-SIDS – PTM – Appui au renforcement des capacités en GDS/LCD en Guinée-Bissau
Code du projet : 00043166
Titre du projet : Appui au renforcement des capacités techniques, institutionnelles, humaines et financières en matière de gestion durable des terres et lutte contre la désertification en Guinée-Bissau
Partenaire de mise en œuvre (organisme d'exécution) : Direction générale de la chasse et des forêts du ministère de l'Agriculture et du développement rural

ACTIVITES ATLAS / RESULTATS DU FEM	Entité responsable	Code des fonds	Nom du donateur	Code budget Atlas	Description du budget ATLAS	Montant 2007 (US $)	Montant 2008 (US $)	Montant 2009 (US $)	Montant 2010 (US $)	Montant 2011 (US $)	TOTAL US $	Voir note budgétaire
ACTIVITE 1 : finalisation et mise en œuvre du Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD)	Direction générale de la chasse et des forêts du ministère de l'Agriculture et du développement rural	00004	PNUD (00012)	71600	Transport		2 500	2 500	2 500	1 500	9 000	
				74200	Coûts de production audiovisuelle et d'impression		6 000				6 000	
			CILSS								5 000	
			GOUV								5 000	
			Portugal								68 100	
					Sous-total du cofinancement	**0**	**8 500**	**2 500**	**2 500**	**1 500**	**93 100**	
SOUS-TOTAL ACTIVITE 1											**93 100**	

ACTIVITE 2 : renforcement des capacités institutionnelles, techniques, organisationnelles et juridiques du pays en matière de GDS/LCD	Direction générale de la chasse et des forêts du ministère de l'Agriculture et du développement rural	62000	FEM (10003)	71200	Consultant international		15 000	17 000	9 000	14 000	55 000	**1**
				71300	Consultants locaux		4 500	6 750	5 000	7 250	23 500	**2**
				72300	Documents et autres biens		5 000	5 000	5 000		15 000	
				71600	Transport	2 000	13 000	18 000	10 000	10 000	53 000	**3**
				72100	Services contractuels :sociétés		5 000	6 000	6 000	2 400	19 400	**4**
				73400	Location et entretien d'autres équipements	5 000	2 500	2 500	2 500	3 000	15 500	**5**
				73100	Services contractuels - Individus	5 400	32 400	32 400	32 400	27 000	129 600	**6**
				74200	Coûts de production audiovisuelle et d'impression		8 000	8 000	8 000	15 000	39 000	**7**
				74500	Dépenses diverses		5 000	5 000	5 000	5 000	20 000	
					Sous-total FEM	**16 400**	**89 400**	**99 650**	**81 900**	**82 650**	**370 000**	
		04000	PNUD (00012)	71200	Consultant international		5 000	8 000	5 000	8 000	26 000	
				71300	Consultants locaux		2 500	2 500	2 500	2 500	10 000	
				71600	Transport		6 000	6 000	6 000	6 000	24 000	
				72100	Services contractuels :sociétés		3 000	3 000	3 000	3 000	12 000	
				72300	Documents et autres biens		4 000	4 000	4 000		12 000	
				73400	Location et entretien d'autres équipements		3 000	4 000	4 000	3 000	14 000	
				74200	Coûts de production audiovisuelle et d'impression		2 000	2 000	2 000	2 000	8 000	
				74500	Dépenses diverses		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000	
			GOUV								14 000	
			PRESSAR								530 000	
			CILSS								123 461	
					Sous-total du cofinancement						**777 461**	
SOUS-TOTAL ACTIVITE 2											**1 147 461**	
ACTIVITE 3 : harmonisation de la GDS/LCD et son intégration dans la politique, les plans et le cadre de développement	Direction générale de la chasse et des forêts du ministère de l'Agriculture et du développement rural	62000	FEM (10003)	71200	Consultant international			2 500		4 500	7 000	**8**
				71300	Consultants locaux		1 500	2 250		2 250	6 000	**9**
				71600	Transport	0	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000	**10**
				73100	Services contractuels - Individus	600	3 600	3 600	3 600	3 000	14 400	**11**
				73400	Location et entretien d'autres équipements	400	800	800	800	800	3 600	**12**
					Sous-total FEM	**1 000**	**7 900**	**11 150**	**6 400**	**12 550**	**39 000**	
		00004	PNUD (00012)	71300	Consultants locaux		2 000			2 000	4 000	
				71600	Transport		1 500	1 500	1 500	1 500	6 000	
				74200	Coûts de production audiovisuelle et d'impression		1 800	1 500	1 500	1 200	6 000	
				74500	Dépenses diverses		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000	
			GOUV								6 000	
			PRESSAR								60 000	
					Sous-total du cofinancement						**86 000**	
SOUS-TOTAL ACTIVITE 3											**125 000**	

ACTIVITE 4 : Plan d'investissement GDS/LCD à moyen terme est élaboré et exécuté	Direction générale de la chasse et des forêts du ministère de l'Agriculture et du développement rural	62000	FEM (10003)	71600	Transport		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000	**13**
				71400	Services contractuels :individus		1 800	1 800	1 800	1 800	7 200	**14**
				71300	Consultants locaux		3 000				3 000	**15**
				71200	Consultant international			1 000		1 700	2 700	**16**
				74200	Coûts de production audiovisuelle et d'impression		400	400	400	400	1 600	**17**
					Sous-total FEM	**0**	**6 200**	**4 200**	**3 200**	**4 900**	**18 500**	
		00004	PNUD (00012)	71600	Transport		4 000	2 500	2 500	3 000	12 000	
				71200	Consultant international		9 000				9 000	
				74200	Coûts de production audiovisuelle et d'impression		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000	
			GOUV								5 000	
					Sous-total du cofinancement						**25 000**	
SOUS-TOTAL ACTIVITE 4											**43 500**	
ACTIVITE 5 : mise en place de l'équipe de gestion et de l'apprentissage adaptatif	Direction générale de la chasse et des forêts du ministère de l'Agriculture et du développement rural	62000	FEM (10003)	71400	Services contractuels :individus	5 000	7 000	7 000	7 000	2 000	28 000	**18**
				72200	Equipement et mobilier	1 000					1 000	
				72500	Fournitures	600	1 100	1 100	1 100	1 100	5 000	
				72800	Equipement de technologie de l'information	4 000					4 000	**19**
				74200	Coûts de production audiovisuelle et d'impression	100	100	100	100	100	500	
				71600	Transport	1 000	1 500	1 500	1 500	1 500	7 000	
				74500	Dépenses diverses	0	500	500	500	500	2 000	
					Sous-total FEM	**11 700**	**10 200**	**10 200**	**10 200**	**5 200**	**47 500**	
		00004	PNUD (00012)	71400	Services contractuels :individus		2 000	2 000	2 000	2 000	8 000	
				72200	Equipement et mobilier		27 000				27 000	
			GOUV		Location et entretien-locaux/équipement + personnel d'appui						70 000	
					Sous-total du cofinancement						**105 000**	
SOUS-TOTAL ACTIVITE 5											**152 500**	
TOTAL FEM						**29 100**	**113 700**	**125 200**	**101 700**	**105 300**	**475 000**	
TOTAL COFINANCEMENT											**1 086 561**	
TOTAL DU PROJET											**1 561 561**	

Tableau 9 : Sources de financement

Sources de financement	
Bailleur de fonds	**Montant (US$)**
FEM	**475 000**
PNUD	200 000
Gouvernement	100 000
CILSS	128 461
PRESSAR	590 000
Portugal	68 100
TOTAL DU PROJET	**1 561 561**

Notes sur le budget

(1) (8) (16) La contribution du FEM au budget des consultants internationaux s'élève à 64 700 US$ pour un total de 129 jours, soit 500 US$ par jour. Elle couvre les formations sur le SIG, les outils innovateurs et l'analyse de fonctionnalité, les techniques d'évaluation économique, le suivi et l'évaluation des indicateurs de GDS/LCD, de la GDS et des coûts des évaluations à moyen terme et finale des projets.

(2) (9) (15) Le budget total du FEM pour le consultant local s'élève à 32 500 US$ pour un total de 163 jours, soit 200 US$ par jour, 32 consultant/semaines. Il comprend l'actualisation du cadre juridique de la GDS, l'élaboration du Plan d'investissement à moyen terme, la conception d'outils innovateurs et de modules de formation, les données de l'évaluation à moyen terme et finale.

(3) (10) (13) Les frais de déplacement pour les ateliers de formation et les réunions relatifs à l'intégration et à l'harmonisation de la GDS dans les stratégies, politiques et programmes nationaux et pour l'établissement de réseaux. Ces frais incluent également les dépenses relatives à la participation aux formations et aux échanges d'expériences régionaux et sous-régionaux consacrés à ces sujets.

(4) Frais d'organisation d'ateliers

(6) (10) (13) Charges relatives au personnel technique du projet (167 employés/semaines) pour la supervision et la coordination quotidienne de toutes les activités techniques du projet sur le terrain.

(6) (17) Les frais d'impression et audiovisuels relatifs aux ateliers, aux formations, etc., mais aussi ceux relatifs à l'achat de supports de connaissance à l'étranger.

(12) Carburant et lubrifiants pour les véhicules utilisés pour assurer les liaisons entre les divers sites du projet, ainsi que l'encadrement de l'exécution d'activités de formation sur le terrain.

(18) La part du FEM dans les frais de personnel du projet (166 employés/semaine) : 60 % des charges liées à l'assistant administratif et financier (124 employés/semaine) et 20 % des frais liés au coordonnateur du projet (42 employés/semaine).

(19) Achat de 2 ordinateurs et d'une imprimante pour l'unité de projet.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

PARTIE I : LETTRE D'ENDOSSEMENT DU POINT FOCAL OPERATIONNEL DU FEM

143. Par lettre d'endossement n° 147 du 22 mars 2005, le gouvernement de Guinée-Bissau estime que le projet respecte ses priorités en termes de renforcement des capacités pour la mise en oeuvre de la CCD et la gestion durable des sols et autorise par conséquent la proposition qui sera présentée au PNUD par le FEM pour une approbation accélérée

PARTIE II : Lettres de cofinancement

144. Les lettres de cofinancement suivantes sont jointes en Annexe 7 :

Lettre de cofinancement du gouvernement/MARD pour 100 000 US$.
Lettre de cofinancement du PRESAR-BAD pour 590 000 US$
Lettre de cofinancement du CILSS pour 128 461 US$
Lettre de cofinancement du Portugal pour 50 000 € (68 100US$)

PARTIE III : RENSEIGNEMENTS DETAILLES

145. D'autres informations et indicateurs sont disponibles en Annexe ?.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Aperçu des principaux indicateurs économiques et sociaux de la Guinée-Bissau
Annexe 2 : Tableau synoptique des principaux obstacles à la gestion durable des sols en Guinée-Bissau
Annexe 3 : Principales causes et conséquences de la dégradation des sols en Guinée-Bissau
Annexe 4 : Principaux indicateurs agroécologiques par zone agricole et écogéographique
Annexe 5 : Etat de la dégradation des ressources naturelles dans chaque zone écologique du pays
Annexe 6 : Cartes thématiques :
Carte de l'occupation des sols en Guinée-Bissau en 2004
Indice de végétation de la Guinée-Bissau en 2004
Annexe 7 : Lettres de cofinancement
Annexe 8 : Missions du coordonnateur national du projet
Annexe 9 : Missions de l'assistant administratif et financier et du comptable
Annexe 10 : Missions du Comité de direction du projet
Annexe 11 : Missions du Comité technique du projet

ANNEXE 1 : Aperçu des principaux indicateurs économiques et sociaux de la Guinée-Bissau

Statistiques géographiques et humaines	➢ Population : 1,25 million d'habitants ➢ Pourcentage de la population urbaine : 31.5% ➢ Densité : 42 habitants/km^2 ➢ Taux de croissance démographique : 2,3 % en 2004 ➢ Principales villes : Bissau (350 000 habitants), Bafatá, Gabú, Canchungo, Cacheu, Farim, Bissora, Catio, Buba
Economie	➢ Revenu par habitant : 138 200 francs CFA en 2005 ➢ Répartition du PIB par secteur Primaire : 67% Secondaire : 12% Tertiaire : 21% ➢ **Répartition de la main d'oeuvre** Primaire : 79% Secondaire : 5% Tertiaire : 16% ➢ **Taux d'inflation : 0,7 % en 2004** ➢ **Taux de croissance du PIB :** 2,6 % en 2004
Indicateurs sociaux	➢ Espérance de vie à la naissance : 45,3 ans ➢ Taux de mortalité infantile : 13% ➢ Indice de développement humain : classé 172e sur 177 en 2004 ➢ Aide publique au développement par habitant (paiement libératoire) : 41 US$

Source : Compilation de diverses sources dont le Rapport national sur le développement humain, PNUD, 2005

ANNEXE 2 : Tableau synoptique des principaux obstacles à la gestion durable des sols en Guinée-Bissau

Obstacle identifié	Description de l'obstacle
Obstacles institutionnels	Absence de politique sectorielle, d'où un manque d'harmonisation et d'intégration des actions de développement, une mauvaise coordination entre les services centraux et extérieurs des ministères, un manque de coopération entre les divers partenaires du développement rural, une absence de motivation du personnel (salaires très bas) et une faible capacité à remplir correctement leurs missions (particulièrement au niveau central) et un mauvais ciblage des actions.
Obstacles législatifs et réglementaires	Absence de décrets d'application de la législation foncière depuis son adoption en avril 1998, cadre législatif inadapté aux groupes socio-professionnels et aux associations (difficultés pour être reconnu officiellement) et système fiscal peu adapté à la gestion des forêts, de la protection des végétaux et des ressources naturelles.
Obstacles financiers	Budget ministériel très limité, représentant une moyenne de 2,5 % du budget global de l'Etat, et dont la plus grande part des dépenses de fonctionnement est consacrée au personnel (63 %) ; inefficacité et mauvaise utilisation des fonds indépendants (forêts, pacage). La part du budget national consacrée au secteur agricole et rural est en baisse constante : elle s'élevait à 372 000US$ en 2001.
Absence de cadre stratégique pour une gestion rationnelle des ressources naturelles	Dégradation de la formation forestière dense liée à des pratiques culturelles répandues (agriculture itinérante sur brûlis) et feux de brousse fréquents ; production incontrôlée du charbon de bois ; délivrance de concessions d'exploitation forestière sans réel contrôle, particulièrement sur le reboisement de compensation obligatoire ; prise en compte insuffisante des questions pastorales dans le développement de l'espace rural ; absence de stratégie pour la construction et la réhabilitation des aménagements rizicoles et pour la préservation des infrastructures et des sols.
Services d'appui peu performants	Mauvais fonctionnement du système de vulgarisation (manque de directives techniques adaptées et de qualité pour la diversification et l'intensification de la production, absence de liaison avec la recherche et le développement, ainsi qu'avec la formation), système de fourniture d'intrants mal organisé ne répondant pas aux besoins, informations sur le marché inaccessibles aux divers acteurs
Manque d'organisation et de professionnalisme des producteurs	Législation inadaptée aux conditions de production et de commercialisation haute performances, difficulté à obtenir une reconnaissance officielle, formation insuffisante des producteurs
Obstacles sociaux	Absence d'organisation efficace des femmes, exode des jeunes : difficulté d'accès à la propriété foncière pour les femmes, utilisation intensive du travail des femmes, faible niveau d'alphabétisation des femmes, main d'œuvre insuffisante à cause de l'exode rural, paupérisation des populations (niveau élevé de pauvreté de la population : moins de 1 US$ par jour et par habitant en moyenne).

ANNEXE 3 : Principales causes et conséquences de la dégradation des sols en Guinée-Bissau

Problèmes	Causes	Conséquences/impacts	Solutions / mesures possibles

Dégradation des sols en Guinée-Bissau	Monoculture de l'anacardier	- Déforestation - Demande pressante de terres	Gestion agroécologique
	Culture itinérante	- Appauvrissement du sol	Production agricole intensifiée/gestion intégrée des systèmes agro-sylvo-pastoraux
	Construction de barrage anti-sel	- Dégradation des mangroves - Acidification - Salinisation	Réhabilitation des rizières de mangrove
	Pluviométrie irrégulière et mal répartie	- Erosion/Sédimentation	Reboisement et gestion de lignes de partage des eaux
	Immigration saisonnière et permanente	- Déforestation et déboisement	Intensification de la production agricole dans les plaines basses et les rizières de mangroves
	Feux de brousse résultant de la chasse, de l'apiculture et du tapis pastoral	- Destruction des sols et du couvert végétal	Introduction et gestion de forêts communautaires (GFC)
	Changements et variations climatiques	- Baisse de la production agricole - Insécurité alimentaire - Baisse de la pluviométrie - Hausse des températures - Niveaux élevés des eaux et inondations	GFC et GITV (gestion intégrée des terres villageoises) Reboisement
	Utilisation incontrôlée du bois des forêts pour l'énergie et l'industrie	- Réduction de la perte de biodiversité	Inventaire et gestion des forêts Interdiction de la coupe du bois dans les zones sensibles et fragiles et dans les habitats d'espèces protégées ou menacées/réglementation
	Mauvaise gestion des ressources forestières	- Destruction du couvert végétal	Inventaire et gestion des forêts Application pleine et rigoureuse de la loi Harmonisation des textes législatifs et réglementaires
	Nombre élevé d'industries du bois de sciage	- Destruction du couvert forestier	Modernisation des scieries et réduction des capacités installées Transformation locale des billes de bois Contrôle rigoureux des exploitants traditionnels et clandestins

Utilisation abusive des sols ; surexploitation des sols	- Destruction du couvert végétal et de la texture du sol	Interdiction de l'utilisation de machines lourdes et de tracteurs en saison des pluies
Cultures industrielles extensives (coton, arachide)	- Déforestation et appauvrissement du sol	Introduction de nouvelles techniques/technologies adaptables au contexte local Rotation des cultures
Production incontrôlée de bois de chauffe et de charbon de bois (camping)	- Destruction du couvert végétal (risque de perte de certaines essences)	Utilisation de techniques améliorées pour la production et l'organisation du commerce du bois de chauffe
Mauvaise politique de répartition des terres	- Prolifération des agriculteurs modernes - Demande pressante et spéculation sur les terres	Application de la législation foncière
Coupe du bois de mangrove	- Erosion de la zone côtière - Disparition des zones de reproduction halieutique - Diminution de la zone tampon	Promotion de la politique de restauration des mangroves
Utilisation irrationnelle du palmier palmyre	- Destruction et diminution de la disponibilité sylvestre de cette espèce	Application de la réglementation forestière Protection des zones vulnérables Propositions alternatives pour le remplacement du palmier palmyre dans la construction de logements
Construction à grande échelle d'ouvrages d'envergure	- Destruction du couvert végétal - Dégradation des sols	Etudes évaluant l'impact environnemental et utilisation pratique de ces études
Disparition de nouveaux villages	- Destruction du couvert végétal et du sol	Réglementation de la création de nouveaux villages dans les zones rurales
Utilisation de produits chimiques nocifs pour le sol et la santé animale et humaine (pesticides et engrais)	- Baisse de la pollinisation - Disparition des micro-organismes humidifiant le sol - Pollution des aquifères	Renforcement des capacités des institutions bénéficiaires sur l'utilisation rationnelle des produits chimiques Promotion de l'utilisation de produits de substitution

Source : rapport d’enquête de l’atelier de ratification du PAN/LCD, décembre 2006

ANNEXE 4 : zones agroécologiques

Zone 1 (nord)	- Superficie : 11.412 km^2 - Population : 387 700 habitants - Densité : 34 habitants/km^2 - Nombre de plantations : 48,000 - Système de production : rizières de mangrove (*bolanha*) dans la zone côtière, cultures vivrières (riz pluvial) sur le plateau. Elevage de porcs essentiellement. - Superficie de culture traditionnelle d'anacardiers en 1995 : 48 000 ha
Zone 2 (est)	- Superficie : 15 131 km^2 - Population : 301 200 habitants - Densité : 20 habitants/km^2 - Nombre de plantations : 30,000 - Système de production : Système agropastoral associant l'élevage extensif de bovins et de petits ruminants et les cultures pluviales (millet, sorgho, maïs, arachides sur les plateaux et riz dans les plaines basses) ; agriculture combinée à une extensification des cultures, avec la dégradation des sols qui en résulte. - Superficie de culture traditionnelle d'anacardiers en 1995 : 58.070 acres
Zone 3 (sud)	- Superficie : 6871 km^2 - Population : 122 200 habitants - Densité : 18 habitants/km^2 - Nombre de plantations : 15,000 - Système de production : prédominance des rizières de mangrove (bolanha) dans la zone côtière ; sur les plateaux intérieurs, riziculture pluviale sur brûlis (« pam-pam »), riziculture dans les basses plaines et fruiticulture (koka, banane, noix de cajou, agrumes). L'élevage bovin et porcin est aussi très répandu. - Superficie de culture traditionnelle d'anacardiers en 1995 (y compris la zone 4) : 40.772 acres
Zone 4 (Archipel des Bijagós)	- Superficie : 2624 km^2 - Population : 28 800 habitants - Densité : 11 habitants/km^2 - Nombre de plantations : 4000 - Système de production : essentiellement basé sur la pêche et les palmeraies naturelles, jardins privés.

Source : Etude sur le secteur de la noix de cajou en Guinée-Bissau (MDRA/GAPLA, novembre 1996).

ANNEXE 5 : Etat de la dégradation des ressources naturelles dans chaque zone écologique du pays

Les caractéristiques humaines et écologiques, l'utilisation actuelle des ressources naturelles et leur niveau de détérioration dans chaque zone du pays sont présentées ci-dessous :

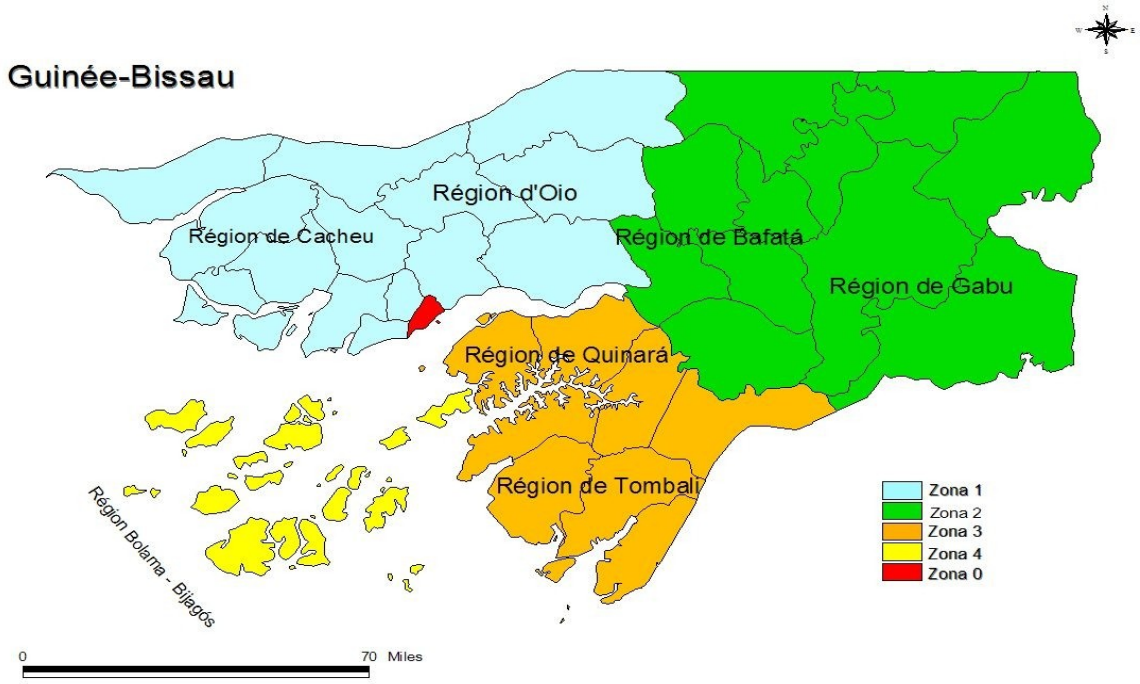

⇒ **Zone I :** Dans le nord-ouest, climat marin guinéen, pluviosité inférieure à 2 000 mm, forte densité de la population, disparition du couvert végétal et forte demande en terres. Niveau très élevé de dégradation de l'environnement.

⇒ **Zone II :** A l'est, terres intérieures guinéennes au climat soudano-guinéen, pluviosité moyenne d'environ 1 200 mm, densité de la population moyenne, couvert forestier important mais clairsemé et dégradé, culture itinérante, moyenne à forte dégradation de l'environnement.

⇒ **Zone III :** Au sud-ouest, climat marin guinéen, pluviosité supérieure à 2 500 mm, faible densité de la population, important couvert forestier, grenier à riz du pays, faible détérioration de l'environnement mais risques comparativement plus élevés.

⇒ **Zone IV :** Au sud-ouest, l'Archipel des Bijagós, Bolama et San Joâo, faible densité démographique, caractéristiques écologiques similaires à celles de la Zone III, dégradation faible à moyenne et risques élevés.

ANNEXE 6 : Cartes thématiques

Carte de l'occupation des sols en Guinée-B

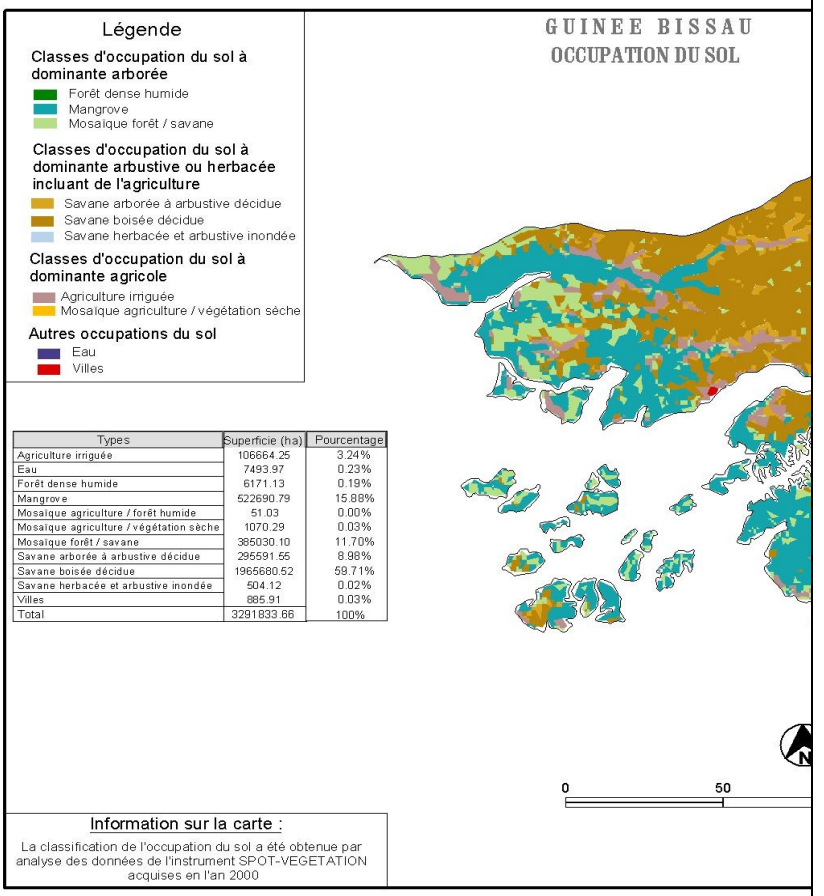

Types	Superficie (ha)	Pourcentage
Agriculture irriguée	106664.25	3.24%
Eau	7493.97	0.23%
Forêt dense humide	6171.13	0.19%
Mangrove	522690.79	15.88%
Mosaïque agriculture / forêt humide	51.03	0.00%
Mosaïque agriculture / végétation sèche	1070.29	0.03%
Mosaïque forêt / savane	385030.10	11.70%
Savane arborée à arbustive décidue	295591.55	8.98%
Savane boisée décidue	1965680.52	59.71%
Savane herbacée et arbustive inondée	504.12	0.02%
Villes	885.91	0.03%
Total	3291833.66	100%

Legend

Predominantly tree-covered soil occupation categories
Dense rain forest
mangrove
Forest/savannah mosaic

Predominantly shrubby or herbaceous (including agricultural) soil occupation categories
Deciduous shrubby tree-covered savannah
Deciduous wooded savannah
Swamped herbaceous and shrubby savannah

Predominantly agricultural soil occupation categories
Irrigated agriculture
Agriculture/dry vegetation mosaic

Other soil occupations
Water
Towns

Types — Area (ha) — Percentage
Irrigated agriculture
Water
Dense rain forest
Mangrove
Rain forest/agriculture mosaic
Dry vegetation/agriculture mosaic
Forest/savannah mosaic
Deciduous shrubby tree-covered savannah
Deciduous wooded savannah
Swamped herbaceous and shrubby savannah
Towns
Total

Map Information: The classification of soil occupation was obtained by analyzing data from the SPOT-

Indice de végétation de la Guinée-Bissau en 2004

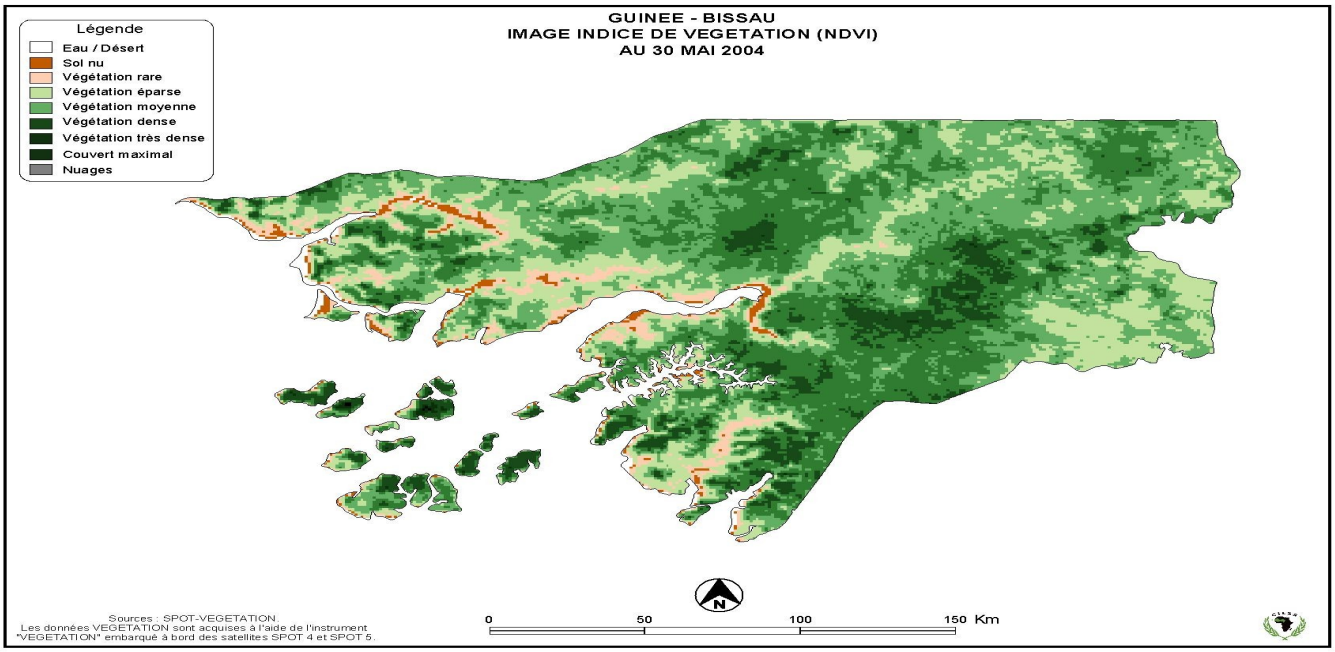

Guinea-Bissau
Vegetation Index Image
(NDVI) on May 30, 2004

Legend
Water/Desert
Bare soil
Rare vegetation
Sparse vegetation
Average vegetation
Dense vegetation
Very dense vegetation
Maximum cover
Clouds

ANNEXE 7 : Lettres de cofinancement

Lettre de cofinancement du gouvernement/MARD pour 30 000 US$ en espèces et 70 000 US$ en nature
Lettre de cofinancement du PRESAR-BAD pour 590 000 US$
Lettre de cofinancement du CILSS dans le cadre de l'IREMLCD pour 128 461 US$
Lettre de cofinancement du Portugal pour 50 000 € (68 100 US$)

Republica da Guiné-Bissau
Ministério da Agricultura e do Desenvolvimento Rural
Gabinete do Ministro
CP 71 Bissau Guiné-Bissau, Tél: 00-245-22 12 00 Fax: 00-245 22 28 34, E-mail= rgb.madr@yahoo.fr

Le Ministre

Madame Monique BARBUT
CEO du Fonds pour l´Environnement Mondial
1818 H Street NW - Washington, DC 20433
S/c de la Représentation du PNUD à Bissau

Bissau, le 09 Juillet 2007

Ref : 284 /GMADR/07

Objet: Cofinancement du Projet de Taille Moyenne d'Appui au renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles en matière de gestion durable des terres et lutte contre la désertification en Guinée-Bissau

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a l'honneur de vous confirmer par la présente lettre son engagement à mettre à la disposition du projet de taille moyenne d'appui au renforcement des capacités en matière de gestion durable des terres, des locaux à usage de bureaux, du personnel d'appui (un secrétaire, un chauffeur) pour un montant **70.000 $ US** en nature.

Par ailleurs, le Gouvernement mettra à la disposition du projet un montant en espèce de **30.000 $ US** pour les frais opérationnels et de fonctionnement de l'unité de projet.

Le Ministère de l´Agriculture et du Développement Rural vous remercie de votre coopération et vous réitère ses meilleures salutations.

Le Ministre

Daniel Suleimane EMBALO

REPUBLICA DA GUINE-BISSAU * MINISTERIO DA AGRICULTURA E D. RURAL * GABINETE DO MINISTRO

C.c: - Représentant du PNUD – Bissau
- Unité de Coordination Régionale du PNUD/FEM - Dakar
- SP/Conacilss - Bissau
- SN/Organe National de Coordination de la UNCCD - Bissau

[Republic of Guinea-Bissau]
[Ministry of Agriculture and Rural Development]
[Cabinet of the Minister]

The Minister

Ms. Monique Barbut
CEO of Global Environment Fund
1818H Street NW – Washington, DC 20433
c/o UNDP Representation in Bissau

Bissau, July 9, 2007

Ref.: 284/GMADR/07

Subject: Cofinancing of the medium-sized project “Technical, Institutional, Human, and Financial Capacity Building Support for Sustainable Land Management and Combat against Desertification in Guinea-Bissau”

The Ministry of Agriculture and Rural Development has the honor to confirm with this letter its commitment to provide the “Technical, Institutional, Human, and Financial Capacity Building Support for SLM/CCD in Guinea-Bissau” medium-sized project with office space support personnel (a secretary, a driver) for an amount of US$ 70,000 in kind.

In addition, the government will provide the project with a sum of US$30,000 (thirty thousand American dollars) for the operational and functioning costs of the project Unit.

The Ministry of Agriculture and Rural Development thanks you for your cooperation and reiterates its best wishes.

The Minister
Daniel Suleimane Embalo

cc: - UNDP Representative - Bissau
- UNDP/GEF Regional Coordination Unit - Dakar
- SP/Conacilss - Bissau
- SN/UNCCD National Coordination Commission - Bissau

Banque Africaine de Développement
FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT
Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural
Siège à Bafata ------- Antenne à Bissau
C.P. N° 71 – Bissau / Guinée-Bissau, Tel.: (245) 720 74 22 ou 663 31 62, Fax (245) 22 10 19, E-mail : presargbs@yahoo.fr

Madame Monique BARBUT
CEO du Fonds pour l'Environnement Mondial
1818 H Street NW - Washington, DC 20433 (USA)
S/c de la Représentation du PNUD à Bissau

Bissau, le 16 Mai 2007

Réf : 016 /PRESAR/2007

Objet : **Co financement du Projet de Taille Moyenne d'Appui au Renforcement des capacités techniques, institutionnelles, humaines et financières en matière de gestion durable des terres et de lutte contre la désertification en Guinée-Bissau**

Chère Madame,

La République de Guinée-Bissau a bénéficié du Fonds Africain de Développement (FAD) de la Banque Africaine de Développement un don de *Six millions cinq cent milles Unités de Compte* (6,5 *millions), soit environ Dix millions de dollars américains (10.000.000 $ US)* pour le financement du Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural (PRESAR). La durée de ce projet est de cinq (05) ans à compter de janvier 2007 à décembre 2011.

Le PRESAR vise le renforcement de la sécurité alimentaire par la relance de la production agricole, notamment rizicole et maraîchère, à travers la réhabilitation et restauration des terres, des aménagements hydro agricoles et des infrastructures rurales, la commercialisation des produits agricoles et la promotion de l'élevage, le renforcement des capacités des organisations paysannes et des structures d'encadrement de même que la gestion intégrée des ressources naturelles et des terroirs villageois à travers une intégration des politiques et une harmonisation de la législation en matière forestière et environnementale.

Aussi, avons nous l'honneur de vous confirmer par cette présente lettre, que dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, un montant de **Cinq cent quatre vingt dix mille dollars américains (590.000 $ US)** sera consacré au Renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles en matière de gestion durable des terres/sols en Guinée-Bissau et de mainstreaming.

Par ailleurs, le PRESAR aidera d'une part, à une meilleure évaluation des structures de micro financement en milieu rural afin de canaliser davantage les investissements dans secteur rural et la réhabilitation des terres et d'autre part à l'élaboration d'une lettre de politique de développement de l'élevage et de son plan d'action en déterminant les zones de pâturage et/ou de transhumance. Toutes ces actions concourant à l'atteinte des objectifs du projet de taille moyenne de gestion durable des terres/sols en Guinée-Bissau.

Je vous prie de croire, Madame la CEO, l'expression de ma haute considération.

La Cellule de Coordination du PRESAR

Ing. Afonso SAMI
Directeur et Superviseur Général du Projet

REPUBLICA DA GUINE-BISSAU
DIRECÇÃO-GERAL DA AGRICULTURA
MINISTERIO DA AGRICULTURA E DESENVOLVIMENTO RURAL

C.c : - Unité de Coordination Régionale du PNUD/FEM à Dakar (Sénégal)
- Coordonnateur du Bureau National de la BAD – Bissau (Guinée-Bissau)

[African Development Bank]

[African Development Fund]
[Rural and Agricultural Sector Rehabilitation Project]
[Headquarters in Bafata — Office in Bissau]

Ms. Monique Barbut
CEO of Global Environment Fund

c/o UNDP Representation in Bissau

Bissau, May 16, 2007

Re: Co-financing of the medium-sized project Technical, Institutional, Human, and Financial Capacity Building Support for SLM/CCD in Guinea-Bissau

Dear Ms. Barbut:

The Republic of Guinea-Bissau benefited from a donation of six million five-hundred thousand account units (6.5 million), or around 10 million US dollars (US$10,000,000) from the African Development Fund of the African Development Bank. This was to finance the Rural and Agricultural Sector Rehabilitation Project (PRESAR). The duration of this project is five (5) years, from January 2007 to December 2011.

PRESAR is aimed at improving food security by reviving agricultural production — rice growing and market gardening, in particular — through land rehabilitation and restoration, development of hydro-agriculture and rural infrastructure, commercialization of agricultural products and promotion of livestock owning, capacity building for peasant organizations and supervisory structures, as well as integrated management of natural resources and village lands through integration of policies and harmonization of forest and environmental legislation.

We have the honor of confirming with this letter that in the framework of this project's implementation, a sum of five hundred ninety thousand American dollars (US$590,000) will be dedicated to technical, human, and institutional capacity building in mainstreaming and in sustainable land/soil management in Guinea-Bissau.

In addition, PRESAR will help to better evaluate micro-finance structures in rural areas in order to better channel investments in the rural sector and the rehabilitation of land. It will also facilitate the drafting of a livestock-raising development policy letter and its plan of action by determining the areas of pasturage and/or migratory herding. All these actions combine to achieve the objectives of the medium-sized project for sustainable management of land/soil in Guinea-Bissau.

Please accept, Ms. Barbut, the expression of my highest consideration.

PRESAR Coordination Cell

Ing. Afonso Sami
Project Director and Supervisor-General

cc: - UNDP/GEF Regional Coordination Unit in Dakar (Senegal)

- Coordinator of National ADB - Bissau (Guinea-Bissau) Office

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL

PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

SECRETARIAT EXECUTIF

Programme Régional d'Appui
Sécurité Alimentaire – Lutte contre la Désertification – Population et Développement
(PRA/SA-LCD-POP DEV)

N°01049

N/Réf. : /SEA/PRA/SA-LCD-POP DEV/EBL/rg/09 Ouagadougou, le 16 MAI 200

Objet : **Co financement du projet de taille moyenne d´appui au renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles en matière de gestion durable des terres en Guinée-Bissau**

Excellence Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous confirmer par la présente lettre, que dans le cadre des activités de deux (2) projets ci-dessous indiqués durant 2007 à 2008, un montant de **Cent vingt trois mille quatre centre cent soixante un (123 461 USD)** sera investi dans le Renforcement des capacités techniques et humaines en matière de gestion durable des terres en Guinée-Bissau.

Les deux projets de l'IREMLCD/CILSS sont :

1. Projet d'augmentation de la production et de la valorisation des systèmes de production agricole de Bolanha, présenté par l'ONG LVIA à Bissorã, région de Oio qui s'exécutera jusqu'en octobre 2007. ***Le montant alloué est de 130.732 $ US*** dont 80% consommé ;

2. Programme d'amélioration des systèmes de production agricole et agroforestière dans les secteurs de Mansaba et de Farim dans la perspective de lutte contre la désertification et la pauvreté rurale présenté par l´ONG ASACASE (2008), ***pour un montant de 129.753 $ US*** dont 25% consommé.

Par ailleurs, un montant en cash de Cinq mille (5 000) USD a été alloué à la Guinée-Bissau pour la traduction en français et la diffusion du PANLCD.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

MINISTERIO DA ACRICULTURA
FLORESTAS E PECUARIA
ENTRADA Nº 1148
GABINETE DO MINISTRO
DATA 31/05/2007

Le Secrétaire Exécutif Adjoint

Issa Martin BIKIENGA

Son Excellence
Monsieur le Ministre
de l'Agriculture et
du Développement Rural

BISSAU – Guinée-Bissau
c.c. : SP/CONACILSS

SECRETARIAT EXECUTIF: 03 BP 7049 OUAGADOUGOU 03 Burkina Faso. Tél (226) 50 37 41 25/26 Fax (226) 50 37 41 32 - Email : cilss.se@cilss.bf - www.cilssnet.org
CENTRE RÉGIONAL AGRHYMET : BP 11011 NIAMEY, Niger. Tél (227) 20 31 53 16 / 20 31 54 36 Fax : (227) 20 31 54 35 - Email : admin@sahel.agrhymet.ne : www.agrhymet.ne
INSTITUT DU SAHEL : BP 1530 BAMAKO, Mali. Tél : (223) 222 21 48 / 223 02 37 Fax : (223) 222 23 37 / 222 59 80 - Email : dginsah@agrosoc.insah.org - www.insah.org

	jmongin@terra.co	http://fr.f268.mail.

[Executive Secretary]

[Regional Support Program]
[Food Security – Combating Desertification – Population and Development]

Ouagadougou
May 16, 2007

Re: Co-financing for the medium-sized project, Technical, Institutional, Human, and Financial Capacity Building Support for SLM/CCD in Guinea-Bissau

Your Excellency, the Minister,

We have the honor to confirm with this letter that in the framework of activities for the two (2) projects indicated below during 2007–2008, a sum of **one hundred twenty-three thousand four hundred sixty-one (USD 123,461)** will be invested in technical and human capacity building for sustainable land management in Guinea-Bissau.

The two IREMLCD/CILSS projects are:

1. Project to increase production and development of agricultural production systems in Bolanha, by the NGO LVIA in Bissora, region of Oio, which will be conducted through October 2007.

2. Program to improve agricultural and agro-forestial systems in the sectors of Mansaba and Farim with the aim to combat desertification and rural poverty, presented by the NGO ASACASE (2008), **for a sum of US$129,753**, of which 25% has been used.

In addition, a cash amount of five thousand (5000) USD was allocated to Guinea-Bissau for the translation into French and the dissemination of the NAP/CCD.

Please accept, your Excellency, the expression of my highest consideration.

Deputy Executive Secretary

Issa Martin Bikienga

[His Excellency
The Minister of Agriculture and Rural Development]

[BISSAU – Guinea-Bissau]

REPÚBLICA DA GUINÉ – BISSAU
MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS, COOPERAÇÃO INTERNACIONAL E DAS COMUNIDADES
SECRETARIA DE ESTADO DA COOPERAÇÃO INTERNACIONAL
DIRECÇÃO-GERAL DA COOPERAÇÃO INTERNACIONAL

Ref /39 /DGCI/as/06 Bissau, 11 de Maio de 2006

Assunto: Cooperação Portugal/Guiné-Bissau
Plano Anual de Cooperação 2006

A Secretaria de Estado da Cooperação Internacional – Direcção Geral da Cooperação Internacional – apresenta os seus respeitosos cumprimentos à Embaixada de Portugal em Bissau e, na sequência da Nota recebida do Ministério da Agricultura e Desenvolvimento Rural, junto temos a honra de informar sobre a proposta da reorganização/inscrição dos projectos prioritários a considerar no âmbito do sector da Agricultura e Desenvolvimento Rural a saber:

1. Apoio para finalização e implementação do Programa Nacional de Combate a Desertificação (PAN/LCD) (**50.000 Euros**)
2. Apoio ao Centro Frutícola de Quebo (**285.000 Euros**).

Outrossim, informamos que apesar das alterações propostas, manter-se-á o montante financeiro para o sector do Desenvolvimento Rural, conforme o engajamento assumido aquando da reunião de Lisboa em Dezembro de 2005.

A Secretaria de Estado da Cooperação Internacional Direcção Geral da Cooperação Internacional – aproveita a ocasião para reiterar à Embaixada de Portugal em Bissau a sua elevada consideração.

Embaixada de Portugal
BISSAU/

C.C.: - Ministério da Agricultura e Desenvolvimento Rural
- Gabinete do Ministro dos Negócios Estrangeiros, Cooperação Internacional e das Comunidades
- Gabinete do Secretario de Estado da Cooperação Internacional

[Letterhead of the Republic of Guinea-Bissau]
[Secretariat of State of International Cooperation]
[Directorate-General of International Cooperation]

Bissau, May 11, 2006

Re: Portugal/Guinea-Bissau Cooperation
Annual Cooperation 2006

The Secretary of State of International Cooperation – Directorate-General of International Cooperation hereby present their respectful compliments to the Embassy of Portugal in Bissau. Following the letter received from the Ministry of Agriculture and Rural Development, together we are proud to inform you about the priority projects organization/application proposal to be considered by the sector of Agriculture and Rural Development, namely:

1. Support for the finalization and implementation of the National Program to Combat Desertification (NAP/CCD; 50,000 euros)

2. Support for the Fruit Center of Quebo (285,000 euros)

Also, we inform you that despite the alterations proposed, we are maintaining the financial sum for the Rural Development sector, conforming to the commitment made during the Lisbon meeting of December 2005.

The Secretary of State of International Cooperation – Directorate-General of International cooperation would like to take advantage of this occasion to reiterate to the Portugal Embassy in Bissau their highest consideration.

Embassy of Portugal
Bissau

cc: - Ministry of Agriculture and Rural Development
- Cabinet of the Minister of Foreign Affairs, International Cooperation, and Communities
- Cabinet of Secretary of State of International Cooperation

ANNEXE 8 : Missions du coordonnateur national du projet

Sous la supervision immédiate de la direction générale de la chasse et des forêts du ministère de l'Agriculture et du développement rural, le coordonnateur national du PTM sera chargé des missions suivantes :

- Elaborer des plans de travail annuels détaillés pour les activités du projet et les mettre en œuvre suivant l'autorisation du Comité exécutif ;
- Superviser et coordonner toute la production des extrants du projet conformément au document du projet ;
- Assurer la coordination technique du projet ;
- Superviser le travail de tous les membres de l'unité de coordination, y compris les consultants ;
- Préparer les réunions du comité de direction et en établir le procès-verbal ;
- Travailler avec tous les partenaires du projet afin de coordonner tous les acteurs impliqués dans la production des résultats, extrants et activités du projet ;
- Préparer tous les rapports techniques et financiers du projet conformément aux directives du PNUD ;
- Gérer la fourniture de tous les biens et services conformément aux directives du PNUD ;
- Organiser toutes les activités de suivi et d'évaluation en collaboration avec le directeur national du PNUD ;
- Préparer l'audit des comptes de tous les projets pour chaque exercice ;
- Recruter des consultants nationaux et internationaux selon les besoins ;
- Distribuer les rapports de projets aux parties prenantes et répondre à leurs questions ;
- Développer des échanges d'expériences et de leçons avec d'autres projets de gestion des ressources naturelles pertinents.

Qualifications

Le coordonnateur national du projet doit justifier des qualifications suivantes :

- Maîtrise en gestion des ressources naturelles, agronomie, biologie, géologie, géographie ou autres sciences similaires, et au moins 10 années d'expérience professionnelle ;
- Connaissance approfondie des questions environnementales ;
- Vaste expérience prouvée en gestion des ressources naturelles, particulièrement en gestion des ressources foncières.

- Expérience dans la coordination d’un projet complexe et impliquant un grand nombre de parties prenantes ;
- Capacité à superviser et à motiver une équipe de consultants internationaux et locaux afin d’obtenir des résultats ;
- Capacités prouvées dans la rédaction de rapports ;
- Vaste expérience dans la gestion de projets de même importance ;
- Capacité à mener une réflexion et à effectuer une planification stratégique ;
- Connaissances suffisantes en technologies de l’information ;
- Excellentes aptitudes à communiquer avec tous les acteurs, y compris les parties prenantes au projet, les responsables gouvernementaux, les membres de la société civile et les entrepreneurs ;
- Connaissances des procédures d’exécution de projet du PNUD fortement souhaitée, y compris les approvisionnements, les décaissements, les rapports et le suivi.

Durée de la mission

L’exécution du projet se fera sur une durée de quatre ans. Le coordonnateur du projet sera recruté pour toute cette période afin d’assurer la continuité des activités.

ANNEXE 9 : Missions de l'assistant administratif et financier

L'assistant administratif et financier travaillera sous la supervision directe du coordonnateur national du projet et l'appuiera dans la gestion et la coordination des activités du projet.

Tâches :
L'assistant administratif et financier est chargé des missions suivantes :

- Assurer l'intérim du coordonnateur en cas d'absence de ce dernier ;
- Assurer le suivi des documents comptables, l'archivage et l'enregistrement des différentes transactions financières et audits comptables conformément aux procédures NEX et du PNUD ;
- Sous la supervision du coordonnateur, préparer les réunions du comité de direction et autres organisées dans le cadre du projet ;
- Préparer et inspecter le courrier entrant et sortant du projet ; superviser la distribution du courrier ;
- Accueillir, assister et orienter les partenaires du projet ;
- Fournir une assistance, en fonction des besoins, aux consultants, experts et autres partenaires participant aux activités du projet ;
- S'impliquer dans la production des résultats attendus du projet ;
- Calculer les frais de déplacement et autres paiements pour les services rendus ;
- Gérer les fonds de petite caisse ;
- Effectuer périodiquement des rapprochements de relevés bancaires ;
- Assurer la liaison avec les directeurs des banques, les institutions financières et les autres tiers pour obtenir des informations à jour sur les transactions du projet ;
- Assurer la continuité de l'approvisionnement et du contrôle de l'utilisation des fournitures de bureau et du mobilier, en étroite collaboration avec le coordonnateur ;
- Assurer la liaison avec les entités responsables au PNUD de toutes les informations et observations sur le suivi financier du projet ;
- Assister le coordonnateur national du projet dans la tenue de la comptabilité et le contrôle budgétaire ;
- Expliquer aux experts et aux consultants la pertinence des indemnités, avances, remboursements des frais de déplacement et autres questions financières ;
- Assurer le suivi des contrats du projet ;
- Travailler si nécessaire avec les auditeurs des dossiers du personnel comptable et administratif
- Enregistrer les transactions financières et comptables ; archiver les pièces justificatives ;
- Assurer la maintenance et la mise à jour des divers registres d'équipements du projet

ANNEXE 10 : Missions du Comité de direction du projet

Le comité de direction, qui dispose du pouvoir décisionnel, supervisera les questions administratives et financières importantes, mais définira également l'orientation générale et stratégique du projet, notamment l'identification des possibilités de création de liens entre les activités du projet.

Responsabilités

- Rencontrer quatre fois par an les membres, qui garderont le contact entre eux par courrier électronique ou par téléphone, mais aussi avec les coordonnateurs de projets, sur les questions fondamentales ;
- Effectuer des visites sur le terrain pour des projets précis.

Principales fonctions

- Prise de décision et choix de politique pour l'ensemble du projet, y compris pour les questions opérationnelles et de suivi ;
- Examen annuel des budgets et programmes de travail, consolidés dans le cadre du projet, afin d'en vérifier la cohérence ;
- Approbation des plans de travail et budgets annuels ;
- Promotion de synergies entre les activités au niveau du site et mobilisation et implication efficaces de tous les acteurs au niveau national (institutions et agences, programmes et projets en cours ou prévus) en tant que partenaires dans la gestion du projet.
- Promotion du dialogue et de l'échange d'informations au niveau national, définition des modalités d'exécution et des mécanismes de coordination au niveau national, prise de mesures correctives, le cas échéant, et garantie d'une supervision participative du suivi et de l'évaluation du projet ;
- Examen des progrès dans la réalisation des objectifs du projet (y compris celui des rapports de processus et de suivi et évaluation), évaluation de l'impact du projet en termes d'objectifs, d'orientation stratégique et de recommandations pour une réorientation, le cas échéant ;
- Coordination stratégique avec d'autres projets et programmes de développement dans les quatre pays, afin de garantir des échanges avec les autres initiatives nationales et/ou leur apporter de la valeur ajoutée ;
- Appuyer la coordination du projet afin de plaider en sa faveur auprès des bailleurs de fonds.

Composition :

Le comité de direction sera composé comme suit :

- Organisme de gestion des fonds du FEM : (Unité de coordination régionale du PNUD/FEM, bureau national du PNUD)
- Directeur national du projet (point focal de la CCD)
- Ministère de l'Agriculture et du développement rural
- Ministère de la pêche
- Ministère des Ressources naturelles,
- Institut national de l'environnement
- Institut national de la biodiversité et des aires protégées
- Deux représentants des organisations non gouvernementales (ONG)
- Deux représentants des communautés locales
- CILSS
- PRESAR-BAD
- Ambassade du Portugal

Le président sera désigné par les membres du comité de direction pour un mandat d'un an. La coordination du projet, sous la conduite du coordonnateur national du projet, assurera le secrétariat du comité exécutif.

ANNEXE 11 : Missions du comité technique du projet

Afin de renforcer la direction du projet, un comité technique sera créé et placé sous la direction du ministère de l'Agriculture et du développement rural. Il devra comprendre un représentant de chacune des institutions suivantes :

- Direction générale de la chasse et des forêts
- Ministère des Ressources naturelles
- Institut national de l'environnement
- Institut national de la biodiversité et des aires protégées
- Coordinateur national du projet
- PNUD

Responsabilités et procédures

D'une manière générale, le comité technique fournira un appui technique à l'équipe du projet pour les activités relatives aux études et à la recherche.

Les membres du comité techniques devraient être des personnes techniquement compétentes et qualifiées dans les questions de gestion durable des sols.

Missions spécifiques

Le comité technique remplira les missions spécifiques suivantes :

- Conseiller l'équipe du projet pendant le processus de planification des activités techniques du projet (formation, enquêtes, etc.)
- Commenter la formulation des termes de référence des études/enquêtes et y contribuer
- Participer au processus de sélection des consultants
- Commenter l'élaboration du rapport technique et y contribuer
- Valider les missions des consultants qui seront recrutés dans le cadre du projet
- Valider les rapports et études techniques.

Fréquence des réunions

Durant la phase de planification du projet, le comité technique se réunira chaque mois, puis selon les besoins.

PAGE DE SIGNATURE

Pays : **Guinée-Bissau**

Résultat(s) du PNUAD : Croissance économique et réduction de la pauvreté

Résultat(s) escompté(s) : Les institutions nationales, les communautés locales et le secteur privé sont sensibilisés et leurs capacités dans l'application de la gestion des ressources naturelles et des principes et normes de gestion environnementale sont renforcées.

Produit(s) attendu(s) : PAN/LCD, manuel de formation à la GDS/LCD, cadre opérationnel de GDS/LCD, cartes thématiques pour les indices de végétation, contrôle de l'occupation des sols et des feux de brousse, affiches et brochures, instruments juridiques rédigés sur la GDS/LCD, Plan d'investissement de la GDS/LCD

Partenaire de mise en oeuvre : ministère de l'Agriculture et du développement rural ; Direction générale de la chasse et des forêts, Institut national de la biodiversité et des aires protégées

Autres partenaires : CILSS, BAD/PRESAR, Portugal

Période du programme : 2008 –2010
Composante du programme : Renforcement des capacités en matière de réduction de la pauvreté
Titre du projet : Appui au renforcement des capacités techniques, institutionnelles, humaines et financières en matière de gestion durable des terres et lutte contre la désertification en Guinée-Bissau
Code du projet : 00043166 – Code d'attribution : 00038757 00038757
Durée du projet : 4 ans
Accord de gestion : Exécution nationale (NEX), avec le mode de paiement direct

Budget total : **1 561 561 $US**

Ressources allouées :

- Gouvernement : 30 000 US$
- FEM : 475 000 US$
- Autres :
  - BAD-PRESAR 590 000 US$
  - CILSS 128 461 US$
  - Portugal 68 100 US$
  - PNUD 200 000 US$
- Contributions en nature :

Approuvé par (gouvernement) : _____

Approuvé par (partenaire de mise en œuvre /organisme d'exécution) : _____

Approuvé par (PNUD) : _____